



**DELIBERATION N° 25/047 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
PRENANT ACTE DU COMPTE-RENDU POUR LE SECOND SEMESTRE 2024
DES DÉLÉGATIONS D'ATTRIBUTIONS CONSENTIES AU CONSEIL EXÉCUTIF
ET À SON PRÉSIDENT**

**CHÌ PIGLIA ATTA DI U RESUCONTU PÈ U SECONDU SIMESTRU DI U 2024 DI E
DELEGAZIONE D'ATTRIBUZIONE ACCUNSENTITE À U CUNSIGLIU ESECUTIVU
È À U SO PRESIDENTE**

SEANCE DU 28 MARS 2025

L'an deux mille vingt cinq, le vingt huit mars, l'Assemblée de Corse, convoquée le 14 mars 2025, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Jean-Christophe ANGELINI, Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Jean-Marc BORRI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI-PAOLI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGIO, Jean-Noël PROFIZI, Joseph SAVELLI, François SORBA, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

Mme Danielle ANTONINI à Mme Muriel FAGNI
Mme Serena BATTESTINI à Mme Véronique PIETRI
Mme Vanina BORROMEI à M. Pierre POLI
Mme Santa DUVAL à Mme Chantal PEDINIELLI
M. Jean-Charles GIABICONI à M. Hervé VALDRIGHI
Mme Vanina LE BOMIN à M. Saveriu LUCIANI
M. Ghjuvan'Santu LE MAO à Mme Françoise CAMPANA
Mme Antonia LUCIANI à M. Romain COLONNA
Mme Flora MATTEI à M. François SORBA
M. Antoine POLI à Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA
M. Paul QUASTANA à Mme Marie-Claude BRANCA
M. Jean-Louis SEATELLI à Mme Marie-Anne PIERI
Mme Julia TIBERI à M. Jean-Christophe ANGELINI
M. Alex VINCIGUERRA à M. Don Joseph LUCCIONI

M. Charles VOGLIMACCI à M. Georges MELA

ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.

Didier BICCHIERAY, Valérie BOZZI, Angèle CHIAPPINI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Christelle COMBETTE, Pierre GUIDONI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Jean-Martin MONDOLONI, Jean-Michel SAVELLI, Charlotte TERRIGHI

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le Code général des collectivités territoriale, titre II, livre IV, IV^{ème} partie, et notamment ses articles L. 3221-10-1, L. 3311-2, L. 4221-5, L. 4231-7-1, L. 4231-8, L. 4231-8-2, L. 4422-1 et suivants,
- VU** la délibération n° 21/119 AC de l'Assemblée de Corse du 22 juillet 2021 approuvant le cadre général d'organisation et de déroulement des séances publiques de l'Assemblée de Corse, modifiée,
- VU** la délibération n° 21/122 AC de l'Assemblée de Corse du 22 juillet 2021 portant délégation d'attributions de l'Assemblée de Corse au Conseil exécutif de Corse et à son Président,
- VU** la délibération n° 22/027 AC de l'Assemblée de Corse du 25 février 2022 prenant acte du compte-rendu pour le second semestre 2021 des délégations d'attributions consenties au Conseil exécutif et à son Président,
- VU** la délibération n° 22/044 AC de l'Assemblée de Corse du 1^{er} avril 2022 autorisant le Président du Conseil exécutif de Corse à ester en justice,
- VU** la délibération n° 22/178 AC de l'Assemblée de Corse du 25 novembre 2022 prenant acte du compte-rendu des délégations d'attribution confiées au conseil exécutif et à son président pour le premier semestre 2022,
- VU** la délibération n° 23/134 AC de l'Assemblée de Corse du 27 octobre 2023 prenant acte du compte-rendu des délégations d'attributions confiées au Conseil exécutif et à son président pour le 1^{er} semestre 2023,
- VU** la délibération n° 24/133 AC de l'Assemblée de Corse du 24 octobre 2024 prenant acte du compte-rendu des délégations d'attributions consenties au Conseil exécutif de Corse et à son Président pour le premier semestre 2024,

APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité,

ARTICLE PREMIER :

PREND ACTE du compte-rendu des décisions prises par le Conseil exécutif de Corse et son Président dans le cadre des délégations d'attributions consenties par l'Assemblée de Corse au titre de la délibération n° 21/122 AC et

n° 22/044 AC susvisées, pour la période allant du 1^{er} juillet 2024 au 31 décembre 2024.

ARTICLE 2 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication sous forme électronique sur le site internet de la Collectivité de Corse.

Aiacciu, le 28 mars 2025

La Présidente de l'Assemblée de Corse,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'M. Maupertuis', with a horizontal line underneath.

Marie-Antoinette MAUPERTUIS

ASSEMBLEE DE CORSE

1 ERE SESSION ORDINAIRE DE 2025

REUNION DES 27 ET 28 MARS 2025

RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

**RESUCONTU PÈ U SECONDU SIMESTRU DI U 2024 DI E
DELEGAZIONE D'ATTRIBUZIONE ACCUNSENTITE À U
CUNSIGLIU ESECUTIVU È À U SO PRESIDENTE**

**COMPTE-RENDU POUR LE SECOND SEMESTRE 2024 DES
DÉLÉGATIONS D'ATTRIBUTIONS CONSENTIES AU
CONSEIL EXÉCUTIF ET À SON PRÉSIDENT**

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Le 22 juillet 2021, une délibération a été adoptée par l'Assemblée de Corse, en application des diverses dispositions du Code général des collectivités territoriales (CGCT) qui permettent à l'Assemblée de Corse de déléguer au Président du Conseil exécutif de Corse, pour la durée de la mandature, un certain nombre d'attributions.

Ainsi, dans le cadre de la délibération initiale n° 21/122 AC en date du 22 juillet 2021, abondée par la délibération n° 22/044 AC en date du 1^{er} avril 2022, l'Assemblée de Corse a confié au Conseil exécutif de Corse et à son Président des délégations d'attributions sur 34 items portant sur des domaines variés.

Conformément au principe posé par le CGCT, l'article 3 de la délibération initiale précise que le Président du Conseil exécutif de Corse informe l'Assemblée de Corse des actes pris dans le cadre de ces délégations.

Ainsi le rapport proposé couvre le second semestre 2024.

Je vous prie de bien vouloir en prendre acte.

ANNEXE

Compte-rendu des délégations
d'attributions confiées au
Conseil exécutif et à son
Président pour le second
semestre 2024.

**Resu Contu di e delegazione d'attribuzione à u Cunsigliu esecutivu
è à u so Presidente per u secondu simestru di u 2024**

**Compte-rendu des délégations d'attributions
confiées au Conseil exécutif et à son Président
pour le 2^{ème} semestre 2024**

SOMMAIRE

N°	Délégation	Délibération AC de délégation	Page
1	Procéder à la réalisation d'emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, aux opérations financières utiles à la gestion et au réaménagement des emprunts contractés, y compris les opérations de couverture des risques de taux et de change, et accomplir à cet effet tout acte nécessaire. Les délégations consenties en application de cet alinéa prennent fin dès l'ouverture de la campagne électorale pour le renouvellement	N°21/122 du 22/07/2021	
2	Réaliser des lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 80 M€	N°21/122 du 22/07/2021	
3	Prendre les décisions mentionnées au III de l'article L.1618-2 (dérogation à l'obligation de dépôt des fonds auprès de l'Etat) et au a) de l'article L.2221-5-1 (dérogation de même type pour les régies pour les fonds provenant des excédents de trésorerie), sous réserve des dispositions du c) de ce même article	N°21/122 du 22/07/2021	
4	Arrêter et modifier l'affectation des propriétés de la Collectivité utilisées par ses services	N°21/122 du 22/07/2021	
5	Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans, pour un montant total, toutes charges comprises, inférieur à 300 000 € par an lorsque la Collectivité est le preneur, et à 150 000 € par an lorsqu'elle est bailleur	N°21/122 du 22/07/2021	
6	Accepter les indemnités de sinistre afférentes aux contrats d'assurance dans la limite de 150 000 € par sinistre	N°21/122 du 22/07/2021	
7	Créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services de la Collectivité, dont le montant de l'avance pouvant être consentie ou dont le montant moyen des recettes encaissées mensuellement est inférieur à 150 000 €	N°21/122 du 22/07/2021	
8	Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges sans préjudice des dispositions de l'article L.4422-29 du CGCT qui lui permettent de le faire à titre conservatoire, quelles que soient les conditions et charges	N°21/122 du 22/07/2021	
9	Décider de l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 €	N°21/122 du 22/07/2021	
10	Fixer, sans préjudice des dispositions de l'article L.4221-4 du CGCT, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la Collectivité à notifier aux expropriés et répondre à leurs demandes	N°21/122 du 22/07/2021	

11	Prendre les décisions mentionnées aux articles L.523-4 et L.523-5 du Code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la Collectivité	N°21/122 du 22/07/2021	
12	Autoriser au nom de la Collectivité, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre	N°21/122 du 22/07/2021	
13	Procéder, après avis du COREPA, à l'attribution et à la mise en œuvre des subventions liées à la gestion des fonds européens dont la Collectivité est l'autorité de gestion	N°21/122 du 22/07/2021	
14	Demander à l'Etat ou à d'autres collectivités territoriales l'attribution de subventions	N°21/122 du 22/07/2021	
15	Procéder au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens de la Collectivité pour des projets n'entraînant pas la création ou la disparition d'une surface de plancher strictement supérieure à 2 000 m ²	N°21/122 du 22/07/2021	
16	Fixer les tarifs des voies et voiries, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics dans les limites prévues au règlement de voirie adopté par l'Assemblée de Corse, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la Collectivité qui n'ont pas un caractère fiscal	N°21/122 du 22/07/2021	
17	Fixer les reprises d'alignement en application des documents d'urbanisme	N°21/122 du 22/07/2021	
18	Attribuer ou retirer les bourses entretenues sur les fonds territoriaux	N°21/122 du 22/07/2021	
19	Prendre toute décision relative au fonds de solidarité pour le logement, notamment en matière d'aides, de prêts, de remise de dettes et d'abandons de créances	N°21/122 du 22/07/2021	
20	Prendre, tant en qualité de pouvoir adjudicateur que d'entité adjudicatrice, toute décision, pour la durée du mandat, concernant la préparation, la passation, l'exécution, la résiliation et le règlement des marchés et accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget	N°21/122 du 22/07/2021	
21	Procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections fixée à l'occasion du vote du budget	N°21/122 du 22/07/2021	
22	Procéder à l'affectation des autorisations de programme et d'engagement (y compris celles relatives aux dépenses imprévues), par arrêté délibéré en Conseil exécutif, dès lors que l'Assemblée de Corse a validé les autorisations correspondantes	N°21/122 du 22/07/2021	
23	Exercer au nom de la Collectivité les droits de préemption dont celle-ci est titulaire ou délégataire en application du Code de l'urbanisme ; et également déléguer ce droit à l'occasion de l'aliénation d'un bien, dans les conditions fixées par l'Assemblée de Corse	N°21/122 du 22/07/2021	
24	Prendre toutes mesures d'application (affectation et individualisation) des règlements d'aides et des schémas	N°21/122 du 22/07/2021	

	territoriaux, dans la limite des plafonds prévus et dans le cadre des modalités fixées auxdits règlements et schémas approuvés par l'Assemblée de Corse.		
25	Mettre en œuvre les mesures d'application des appels à projets, appels à propositions et appels à manifestation d'intérêts approuvés par l'Assemblée de Corse et signer les conventions afférentes	N°21/122 du 22/07/2021	
26	Signer toute convention d'application de conventions-cadres approuvées par l'Assemblée de Corse	N°21/122 du 22/07/2021	
27	Prendre toute décision prévue par le Code de l'Expropriation afin d'acquérir les emprises des projets, dans la limite de l'estimation de France Domaine, dès lors que l'Assemblée de Corse aura décidé de l'engagement des procédures correspondantes	N°21/122 du 22/07/2021	
28	Signer les conventions et les accords de partenariat ne portant pas engagement financier de la Collectivité	N°21/122 du 22/07/2021	
29	Lancer la mise à l'étude d'un projet et délimiter les terrains à affecter par ce projet dès lors que l'Assemblée de Corse aura validé la programmation de l'opération et l'aura inscrite en étude à son budget	N°21/122 du 22/07/2021	
30	Procéder, après approbation du projet routier par l'Assemblée de Corse, aux concertations réglementaires précédant le lancement de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique	N°21/122 du 22/07/2021	
31	Prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre du SRDEII approuvé par l'Assemblée de Corse par délibération n°18/073 AC du 29 mars 2018	N°21/122 du 22/07/2021	
32	Prendre toutes mesures de mise en œuvre du schéma territorial d'aide à la réussite et à la vie étudiante adopté par l'Assemblée de Corse par délibération n°21/089 AC du 30 avril 2021	N°21/122 du 22/07/2021	
33	Engager les procédures de partage, demander le transfert de propriété des biens culturels publics, intégrer ces biens au patrimoine de la Collectivité, les déposer au sein des musées ou centres de conservation et d'études selon leurs lieux de découverte, signer les conventions de partage afférentes	N°21/122 du 22/07/2021	
34	Intenter au nom de la Collectivité de Corse les actions en justice, et défendre la Collectivité de Corse dans les actions intentées contre elle, à tout stade de la procédure, y compris pénale et quel que soit le degré de juridiction, ainsi que devant toutes les instances de médiation et de conciliation	N°22/044 du 01/04/2022	

1. ● Procéder à la réalisation d'emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion et au réaménagement des emprunts contractés, y compris les opérations de couverture des risques de taux et de change, et accomplir à cet effet tout acte nécessaire. Les délégations consenties en application de cet alinéa prennent fin dès l'ouverture de la campagne électorale pour le renouvellement :

DGA PROGRAMMATION FINANCIERE

Date réalisation	Organisme prêteur	Dettes en capitale à l'origine en €	Taux		Périodicité de remboursement	Annuité 1 ^{er} exercice en €
			FRV	Index		
06/08/2024	BANQUE DES TERRITOIRES (Caisse des Dépôts et consignations)	10 000 000 €	Livret A	+0,40 %	Annuelle	12/07/2025 673 333,33 €
30/07/2024	La Banque Postale	60 000 000 €	EURIBOR	12 mois flooré à 0% +0,68 %	Annuelle	01/08/2025 4 552 080 €
12/09/2024	Caisse d'Épargne Provence Alpes	30 000 000 €	Livret A	+1 %	Annuelle	25/09/2025 2 716 666.67 €
25/11/2024	Banque Populaire Méditerranée	15 000 000 €	Livret A	+1 %	Semestrielle	22/05/2025 675 000 €
30/12/2024	La Banque Postale	9 000 000 €	EURIBOR	12 mois préfixé +1 %	Annuelle	01/01/2026 770 142.50 €
23/12/2024	Caisse des Dépôts et consignations	776 059 €	Livret A	+0.6%	Annuelle	10/12/2025 42 725.68 €
23/12/2024	Caisse des Dépôts et consignations	3 145 187 €	Livret A	+0.6%	Annuelle	10/12/2025 173 157.25 €

2. ● Réaliser des lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 80 M€ :

DGA PROGRAMMATION FINANCIERE

Date de mise en place	Organisme prêteur	Montant en €
12/12/2024 (Arrêté n°2024-13101 du 24/10/2024)	CAISSE D'EPARGNE	40 000 000 €
09/01/2025 (Arrêté n°2024-14720 du 29/11/2024)	SOCIETE GENERALE	40 000 000 €
31/12/2024 (Arrêté n°2024-15391 du 20/12/2024)	LA BANQUE POSTALE	40 000 000 €

3. ● Prendre les décisions mentionnées au III de l'article L.1618-2 (dérogation à l'obligation de dépôt des fonds auprès de l'Etat) et au a) de l'article L.2221-5-1 (dérogation de même type pour les régies pour les fonds provenant des excédents de trésorerie), sous réserve des dispositions du c) de ce même article :

-

4. ● Arrêter et modifier l'affectation des propriétés de la Collectivité utilisées par ses services publics :

Identification du bien	Localisation du bien	Affectation

5. ● Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans, pour un montant total de charges comprises inférieur à 300 000 € par an, lorsque la Collectivité est preneuse, et à 150 000 € par an lorsqu'elle est bailleur :

Collectivité Preneur

5a. Prises à bail :

Local pris à bail	Destination du bien pris à bail	Propriétaire du bien	Montant annuel du loyer en €	Durée du bail

5b. Résiliation de bail :

Local pris à bail	Destination du bien pris à bail	Propriétaire du bien	Montant annuel du loyer en €	Date de résiliation

Collectivité bailleur

5c. Passation de bail :

Localisation du bien	Identification du locataire	Destination du bien	Montant annuel du loyer en €	Durée du bail

5d. Résiliation

Localisation du bien	Identification du locataire	Destination du bien	Montant annuel du loyer en €	Date de résiliation

6. • **Accepter les indemnités de sinistre afférentes aux contrats d'assurance dans la limite de 150 000 € par sinistre :**

DGA PATRIMOINE ET MOYENS

Direction des Moyens Généraux :

Il s'agit d'indemnités « Dégâts matériels » intervenues courant 2^{ème} semestre 2024

Nature du sinistre et date	Assureur	Montant des indemnités en €	Observations
Sinistre survenu le 29/02/2024 Commune d'AIACCIU. Le véhicule conduit par M. X a percuté une glissière de sécurité lors d'une sortie de route ;	Recours en indemnisation (Dommages aux biens liés aux routes)	2 085 €	Pas de déclaration d'assurance. Le tiers ayant été identifié, les services de la CdC ont adressé un recours en indemnisation à l'assureur du tiers responsable.
Sinistre survenu le 06/09/2024 Commune d'AIACCIU Un camion de l'entreprise ORANGE a percuté le portail d'accès au parking des enseignants au collège Arthur Giovoni	Recours en indemnisation DAB(Dommages aux biens liés aux EPLE)	935 €	Pas de déclaration d'assurance. Le tiers ayant été identifié, les services de la CdC ont adressé un recours en indemnisation à l'assureur du tiers responsable.
Sinistre survenu le 18/05/2024 Commune d'AIACCIU Le véhicule conduit par Mme X a percuté une glissière de sécurité de la Collectivité de Corse, située sur la RT40 PR5	Recours en indemnisation (Dommages aux biens liés aux routes)	5 599 €	Pas de déclaration d'assurance. Le tiers ayant été identifié, les services de la CdC ont adressé un recours en indemnisation à l'assureur du tiers responsable.
Sinistre survenu le 25/07/2024 Commune de SARRULA-E-CARCUPINU Tiers identifié : Mme X a eu un accident dans le giratoire de Baleone PR10+808 - sortie de route => Feu tricolore + Borne d'éclairage + Main courante métallique L=3m endommagés	Recours en indemnisation (Dommages aux biens liés aux routes)	8 143,74 €	Pas de déclaration d'assurance. Le tiers ayant été identifié, les services de la CdC ont adressé un recours en indemnisation à l'assureur du tiers responsable.

Sinistre survenu le 28/10/2024 Commune de TAVACU Accident de la circulation, choc sur aqueduc RT20 PR6+700- Tiers identifié : M. X	Recours en indemnisation (Dommages aux biens liés aux routes) Assurance SOGESSUR	17 765,07€	Pas de déclaration d'assurance. Le tiers ayant été identifié, les services de la CdC ont adressé un recours en indemnisation à l'assureur du tiers responsable.
Incendie bâtiment Biguglia 17 juillet 2022	SMACL	137 512, 29 € (Indemnité immé diatée)	

Direction de la Gestion des Moyens Roulants et des Moyens Mécanisés :

Nature du sinistre et date	Assureur	Montant des indemnités en €	Observations
NEANT			

7. ● **Créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services de la Collectivité, dont le montant de l'avance pouvant être consentie ou dont le montant moyen des recettes encaissées mensuellement est inférieur à 150 000 € :**

DGA PROGRAMMATION FINANCIERE

Régie	N° et date Arrêté	Objet	Type de Régie Avance/Recette	Montant Avance/Recette s en €
BAINS DE PETRAPOLA	2024-9789 / 01/08/2024	CREATION	RECETTE	3000€
CRÈCHE LAETITIA	2024-10198 / 08/08/2024	MODIFICATION DU MONTANT DE L ENCAISSE ET DES MODES DE RECOUVREMENT	RECETTE	25000€

SITE DE CUCCURUZZU	2024-10199 / 08/08/2024	MODIFICATION LISTANT LES DEPENSES ET LES MODES DE REGLEMENT	RECETTE ET AVANCE	AVANCE 1000€ / RECETTE 50000€
TRANSPORTS	2024-11171 / 11/09/2024	MODIFICATION RELATIVE A L OBLIGATION DE CONTROLE DES SOUS REGIES	RECETTE ET AVANCE	AVANCE 1500€ / RECETTE 33000 €
SSREGIE TRANSPORTS CISMONTE	2024-11172 / 11/09/2024	MODIFICATION QUANT AUX PRODUITS ENCAISSES	RECETTE	
SSREGIE TRANSPORTS PUMONTE	2024-11173 / 11/09/2024	MODIFICATION QUANT AUX PRODUITS ENCAISSES	RECETTE	
MUSEE DE L ALTA ROCCA A LIVIA	2024-11240 / 12/09/2024	MODIFICATION QUANT AUX PRODUITS ENCAISSES, AUX MODES DE RECOUVREMENT, MONTANT ENCAISSE FIDUCIAIRE	RECETTE	RECETTE 2400 €
DIRECTION DE L ACTION SOCIALE DE PROXIMITE	2024-11740 / 25/09/2024	MODIFICATION LISTANT LES DEPENSES ET LE MONTANT DE L AVANCE	AVANCE	AVANCE 1 500€
A CASA DI ROCCAPINA	2024-12502 / 11/10/2024	MODIFICATION LISTANT LES PRODUITS ENCAISSES	RECETTE	
GITES DE GHIGNU	2024-15426 19/12/2024	FERMETURE TEMPORAIRE	RECETTE	
BAINS DE PETRAPOLA	2024-15427 19/12/2024	MODIFICATION DU MONTANT DE L ENCAISSE ET DES MODES DE RECOUVREMENT	RECETTE	16 500€

8. ● **Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions, ni de charges, sans préjudice des dispositions de l'article L.4422-29 du CGCT qui lui permettent de le faire à titre conservatoire, quelles que soient les conditions et charges :**

Identification	Montant en €	Observations

9. ● **Décider de l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 € :**

Identification du bien	Montant en €	Affectation

10. • Fixer, sans préjudice des dispositions de l'article L.4221-4 du CGCT, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la Collectivité à notifier aux expropriés et répondre à leurs demandes :

DGA PATRIMOINE ET MOYENS

Direction de la Gestion Foncière :

Intitulé de l'opération	Date des notifications	Offres		Observations
		Nombre	Montant Total en €	
PUMONTE :	08/03/2024	2	616,50 €	Opérations amiables Opération amiable Opération amiable Opération amiable Mémoires introdutifs d'instance Plan d'alignement Convention de servitude provisoire Expropriation
RD 957 – Route de Miluccia – Ulmetu	24/07/2024	1	25 935 €	
RD 322 – Accès direct aéroport – Figari	29/11/2024	1	6 840 €	
RD 65 – Régularisation emprises – Sartè	14/11/2024	1	80 000 €	
RD 65 – Régularisation emprises – Sartè	12/12/2024	1	7800 €	
AD406_RD55_ALBITRECCIA-regularisation	14/12/2024	28	12 255 €	
ET106_RT20_AIACCIU-SARRULA_2*2 voies	30/10/2024	13	3 926,40 €	
ED201_RD824_PIANA_Arone	24/09/2024	1	36 € à la charge du bénéficiaire	
CISMONTE :				
RD 263 Plan alignement CURBARA RT 20 Servitude provisoire LENTU	27/08/2024	8	11 135 €	
RT10 Carrefour VALLE LONGHE - TALASANI				

11. • Prendre les décisions mentionnées aux articles L.523-4 et L.523-5 du Code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la Collectivité :

-

12. • Autoriser, au nom de la Collectivité, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre :

DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

Association/Organisme	Montant en €
Association Nationale des Pôles Territoriaux et des Pays	1 159

DGA STRATEGIE INNOVATION ET TRANSFORMATION

Association/Organisme	Montant en €
Avicca	6400 €
Open data France	2000 €
FNCCR	5360 €
AFIGEO	780 €
HUB CORSICA	300 €
FUTURIBLES	4962.5 €

DGA SYSTEMES D'INFORMATIONS ET COMMUNICATION INTERNE

Association/Organisme	Montant en €
Renouvellement Adhésion CUSMA / cotisation 2025	700,00
Renouvellement Adhésion CULB URBA-EA / cotisation 2025	2 600,00

DGA PROSPECTIVES, FINANCES ET AFFAIRES EUROPEENNES

Association/Organisme	Montant en €
Région de France	18 388 €
Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe	1 987 €
Assemblée des Régions d'Europe	6 303 €
Mission Opérationnelle Transfrontalière	6 500€
Conférence des Régions Périphériques Maritimes d'Europe	19 840 €
Agence de la Ville et des Territoires Méditerranéens	20 000 €
Cités unies France	7 200 €

13. ● Procéder, après avis du COREPA, à l'attribution et à la mise en œuvre des subventions liées à la gestion des fonds européens dont la Collectivité est l'autorité de gestion :

DGA AFFAIRES EUROPEENNES

(CPT dans le cadre de la programmation 2021-2027)

Programme européen	Types de bénéficiaires	Nombre de bénéficiaires	Montant en €
2325 (Investissement) – FEDER 21-27	Entreprises et un syndicat intercommunal	3	2 614 967 €
2325 (Fonctionnement) – FSE+ 21-27	Entreprises de l'ESS	3	773 688,28 €

14. ● Demander à l'Etat ou à d'autres collectivités territoriales, l'attribution de subventions :

Secteur	Objet	Nombre d'opérations	Montant total des subventions demandées en €	Destinataire de la demande

15. ● Procéder au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens de la Collectivité pour des projets entraînant pas la création ou la disparition d'une surface de plancher strictement supérieure à 2 000 m² :

Localisation	Objet	Date de la demande	Surface concernée

16. ● Fixer les tarifs des voies et voiries, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics dans les limites prévues au règlement de voirie adopté par l'Assemblée de Corse, et d'une manière générale, des droits prévus au profit de la Collectivité qui n'ont pas un caractère fiscal :

-

- 17 • Fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme :

-

- 18 • Attribuer ou retirer les bourses entretenues sur les fonds territoriaux :

Secteur	Nombre de bénéficiaires	Montant total en €

- 19 • Prendre toute décision relative au fonds de solidarité pour le logement, notamment en matière d'aides, de prêts, de remises de dettes et d'abandons de créances :

DGA AFFAIRES SOCIALES ET SANITAIRES

19a. Les attributions du Fonds de solidarité pour le logement (FSL) :

Subventions – Prêts (recours inclus)	Montant des aides allouées en €	Nombre de ménages aidés
ACCES	138 583	103
MAINTIEN	251 204	333
TOTAL	389 787	436

19b. Les recours gracieux du FSL :

Nombre de recours	Montants des aides allouées en €	Nombre de ménages aidés
28	14 528	15

20. ● Prendre tant en qualité de pouvoir adjudicateur que d'entité adjudicatrice, toute décision, pour la durée du mandat, concernant la préparation, la passation, l'exécution, la résiliation et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget :

DGA INFRASTRUCTURES, TRANSPORTS, MOBILITE ET BATIMENTS

Marchés de fournitures et de services inférieurs à 40 000 € HT et de travaux inférieurs à 100 000 € HT (relevant des directions) :

ROUTES

	Nombre de marchés / bénéficiaires	Montant en € HT	Montant en € TTC
Travaux < 100 000 € HT	46	709 115,66	781 027,24
Services < 40 000 € HT	21	126 776,85	152 132,22
Fournitures < 40 000 € HT	13	42 367,28	50 840,73

BATIMENTS

	Nombre de marchés / bénéficiaires	Montant en € HT	Montant en € TTC
Travaux < 100 000 € HT	1	42 950,00	47 245,00
Services < 40 000 € HT	5	22 454,00	26 944,80
Fournitures < 40 000 € HT	-	-	-

CHEMINS DE FER

	Nombre de marchés / bénéficiaires	Montant en € HT	Montant en € TTC
Travaux < 100 000 € HT	10	174 884,56	192 373,02

Services < 40 000 € HT	4	22 106,23	26 453,31
Fournitures < 40 000 € HT	-	-	-

PORTS ET AEROPORTS

	Nombre de marchés / bénéficiaires	Montant en € HT	Montant en € TTC
Travaux < 100 000 € HT	1	2 400,00	2 640,00
Services < 40 000 € HT	8	97 375,52	116 850,62
Fournitures < 40 000 € HT	-	-	-

Marchés de fournitures et de services supérieurs à 40 000 € HT et de travaux supérieurs à 100 000 € HT (relevant de la direction de la commande publique) :

Objet du marché	Attributaire	Montant en €	Procédures
Fournitures > 40 000 € HT			
Services > 40 000 € HT			
Travaux > 100 000 € HT			

DGA STRATEGIE INNOVATION ET TRANSFORMATION

Marchés de fournitures et de services inférieurs à 40 000 € HT et de travaux inférieurs à 100 000 € HT (relevant des directions) :

Nature des prestations :	Nombre de marchés / bénéficiaires	Montant en € HT	Montant en € TTC
Fournitures < 40 000 € HT			
	QUADRANT CONSEIL EQUATION	23 580 € 34 125 €	27 908 € 40 950€
	PARC GALEA GENEVIEVE CAILLOUX IRIS PARTENAIRE IRIS PARTENAIRE	3240,00 € 3100,00 € 1854,00 € 4404,75 €	3240,00 € 3100,00 € 2224,80 € 5285,70 €
	UGAP (CSIRT)	6 032.78	7239.34

Services < 40 000 € HT	ISSEHO	38 270	45 924
	SOLYNE	9000	10 800
	LEA BOMIER	29 999	29 999
	SEBASTIEN PLU	1000	1200
	TARANCONSULTING	9900	11 880
	DATA ACTIVIST	5500	6600
	CRT	7889.86	9467.83
	MILES PLUS / AEROGESTION (1 marché)	38 400	46 080
Travaux < 100 000 € HT			

Marchés de fournitures et de services supérieurs à 40 000 € HT et de travaux supérieurs à 100 000 € HT (relevant de la direction de la commande publique) :

Objet du marché	Attributaire	Montant en €	Procédures
Fournitures > 40 000 € HT			
Services > 40 000 € HT	ASTROLABE	60 000 HT	MAPA
Travaux > 100 000 € HT			

DGA SYSTEMES D'INFORMATIONS ET COMMUNICATION INTERNE

Marchés de fournitures et de services inférieurs à 40 000 € HT et de travaux inférieurs à 100 000 € HT (relevant des directions) :

Nature des prestations :	Nombre de marchés / bénéficiaires	Montant en € HT	Montant en € TTC
Fournitures < 40 000 € HT	22	185 559.1	217 891.03
Services < 40 000 € HT	52	1 553 231.31	1 858 214.87
Travaux < 100 000 € HT			

DGA PATRIMOINE ET MOYENS

Marchés de fournitures et de services inférieurs à 40 000 € HT et de travaux inférieurs à 100 000 € HT (relevant des directions) :

Direction des Moyens Généraux :

Investissement – 1 véhicule PEUGEOT 208 HYBRID	UGAP	16 482.97 €	19 749.81 €	ACHAT UGAP
Investissement – 1 véhicule CITROEN C3	UGAP	14 458.73 €	17 268.72 €	ACHAT UGAP
Investissement – 1 véhicule PEUGEOT PARTNER	UGAP	18 184.90 €	21 779.93 €	ACHAT UGAP
Investissement – 1 Scooter Yamaha XMAX 125	UGAP	5 184.86 €	6 216.38 €	ACHAT UGAP
Investissement – 1 Scooter Yamaha XMAX 125	UGAP	5 184.86 €	6 216.38 €	ACHAT UGAP
Investissement – 1 véhicule PEUGEOT PARTNER	UGAP	19 622.64 €	23 510.62 €	ACHAT UGAP
Investissement – 1 véhicule FORD RANGER	UGAP	34 895.00 €	41 826.65 €	ACHAT UGAP
Investissement – 1 véhicule FORD RANGER	UGAP	31 809.25 €	38 123.75 €	ACHAT UGAP
Investissement – 1 véhicule PEUGEOT 3008 HYBRID	UGAP	36 400.37 €	43 680.44 €	ACHAT UGAP
Investissement – 1 véhicule PEUGEOT PARTNER	UGAP	17 631.55 €	21 115.91 €	ACHAT UGAP
Investissement - Equipement Bus Santé Social	NATECH	9 668.61 €	11 602.33 €	MAPA
Investissement – 1 véhicule PEUGEOT 208 HYBRID	UGAP	16 482.97 €	19 749.81 €	ACHAT UGAP
Investissement – 1 véhicule BOOK TRUK PEUGEOT PARTNER	UGAP	39 339.10 €	47 170.37 €	ACHAT UGAP
Investissement – 1 véhicule PEUGEOT 208 HYBRID	UGAP	16 562.35 €	19 845.07 €	ACHAT UGAP
Investissement – 1 véhicule FORD RANGER	UGAP	31 962.66 €	38 307.84 €	ACHAT UGAP
Investissement – 1 véhicule PEUGEOT 208 HYBRID	UGAP	16 482.97 €	19 749.81 €	ACHAT UGAP
Investissement – 1 volet variable pour Pelle	UGAP	15 369.32 €	18 443.18 €	ACHAT UGAP
Investissement – 1 camion PL	UGAP	212 667.64 €	255 109.22 €	ACHAT UGAP
Investissement – 1 véhicule PEUGEOT PARTNER	UGAP	23 491.97 €	28 153.81 €	ACHAT UGAP
Investissement – 1 Elargisseur pour semi-remorque 3 essieux	UGAP	2 892.01 €	3 470.41 €	ACHAT UGAP
Investissement – 1 véhicule DACIA DUSTER	UGAP	27 091.04 €	32 461.90 €	ACHAT UGAP
Investissement – 1 véhicule DACIA DUSTER	UGAP	27 091.04 €	32 461.90 €	ACHAT UGAP
Investissement – 1 véhicule DACIA DUSTER	UGAP	34 413.66 €	41 125.84 €	ACHAT UGAP
Investissement – 1 véhicule DACIA DUSTER	UGAP	34 413.66 €	41 125.84 €	ACHAT UGAP

Investissement – Complément peinture jaune Forestier pour véhicule TOYOTA HILUX	UGAP	5 083.26 €	6 099.91 €	ACHAT UGAP
Investissement – Complément peinture jaune Forestier pour véhicule TOYOTA HILUX	UGAP	5 083.26 €	6 099.91 €	ACHAT UGAP
Investissement – Complément peinture jaune Forestier pour véhicule TOYOTA HILUX	UGAP	5 083.26 €	6 099.91 €	ACHAT UGAP
Investissement – Complément peinture jaune Forestier pour véhicule TOYOTA HILUX	UGAP	4 783.15 €	5 739.78 €	ACHAT UGAP
Investissement – Complément peinture jaune Forestier pour véhicule TOYOTA HILUX	UGAP	5 083.26 €	6 099.91 €	ACHAT UGAP
Investissement – Complément peinture jaune Forestier pour véhicule TOYOTA HILUX	UGAP	5 083.26 €	6 099.91 €	ACHAT UGAP
Investissement – Complément peinture jaune Forestier pour véhicule TOYOTA HILUX	UGAP	5 083.26 €	6 099.91 €	ACHAT UGAP
Investissement – Complément peinture jaune Forestier pour véhicule TOYOTA HILUX	UGAP	5 083.26 €	6 099.91 €	ACHAT UGAP
Investissement – Equipement complémentaire pour camion MERCEDES UNIMOG	UGAP	25 686.70 €	30 824.04 €	ACHAT UGAP
Investissement – 1 étrave de déneigement pour camion MERCEDES UNIMOG	UGAP	25 117.72 €	30 141.26 €	ACHAT UGAP
Investissement – 1 véhicule PEUGEOT PARTNER	UGAP	18 063.73 €	21 634.52 €	ACHAT UGAP
Investissement – 1 véhicule FORD RANGER	UGAP	36 243.61 €	43 444.98 €	ACHAT UGAP
Investissement – 1 véhicule FORD RANGER	UGAP	34 497.79 €	41 350.00 €	ACHAT UGAP
Investissement – 1 hard top pour FORD RANGER	UGAP	2 392.50 €	2 871.00 €	ACHAT UGAP
Investissement – 1 véhicule FORD RANGER	UGAP	32 493.68 €	38 945.06 €	ACHAT UGAP
Investissement – 1 véhicule CITROEN JUMPER	UGAP	33 190.80 €	39 781.61 €	ACHAT UGAP
Investissement – 1 véhicule PEUGEOT PARTNER	UGAP	21 402.17 €	25 646.05 €	ACHAT UGAP
Investissement – 1 véhicule PEUGEOT 208 HYBRID	UGAP	16 844.28 €	20 183.38 €	ACHAT UGAP
Investissement – 1 véhicule PEUGEOT 208 HYBRID	UGAP	16 844.28 €	20 183.38 €	ACHAT UGAP
Investissement – 1 véhicule PEUGEOT 208 HYBRID	UGAP	16 844.28 €	20 183.38 €	ACHAT UGAP
Investissement – 1 véhicule DACIA SANDERO	UGAP	18 173.86 €	21 582.28 €	ACHAT UGAP

Marchés de fournitures et de services supérieur à 40 000 € HT et de travaux inférieurs à 100 000 € HT (relevant des directions) : Fournitures > 40 000 € HT – ACHAT UGAP ET AUTRE

Direction de la Gestion des Moyens Roulants et des Moyens Mécanisés :

OBJET DU MARCHÉ	Attributaire	MONTANT HT	MONTANT TTC	PROCEDURES
Investissement – 1 véhicule PEUGEOT EXPERT	UGAP	61 824.35 €	74 141.87 €	ACHAT UGAP
Investissement – 1 chariot télescopique	UGAP	67 368.53 €	80 842.24 €	ACHAT UGAP
Investissement – 1 camion PL de dépannage	UGAP	186 725.30 €	223 932.21 €	ACHAT UGAP
Investissement – 1 véhicule TOYOTA HILUX BAROUDEUR équipé kit incendie	UGAP	82 829.59 €	89 395.51 €	ACHAT UGAP
Investissement – 1 véhicule TOYOTA HILUX BAROUDEUR équipé kit incendie	UGAP	82 829.59 €	89 395.51 €	ACHAT UGAP
Investissement – 1 véhicule TOYOTA HILUX BAROUDEUR équipé kit incendie	UGAP	82 829.59 €	89 395.51 €	ACHAT UGAP
Investissement – 1 véhicule TOYOTA HILUX BAROUDEUR équipé kit incendie	UGAP	69 466.48 €	83 359.78 €	ACHAT UGAP
Investissement – 1 véhicule TOYOTA HILUX BAROUDEUR équipé kit incendie	UGAP	82 829.59 €	89 395.51 €	ACHAT UGAP
Investissement – 1 véhicule TOYOTA HILUX BAROUDEUR équipé kit incendie	UGAP	82 829.59 €	89 395.51 €	ACHAT UGAP
Investissement – 1 véhicule TOYOTA HILUX BAROUDEUR équipé kit incendie	UGAP	82 829.59 €	89 395.51 €	ACHAT UGAP
Investissement – 1 véhicule TOYOTA HILUX BAROUDEUR équipé kit incendie	UGAP	82 829.59 €	89 395.51 €	ACHAT UGAP
Investissement – 1 base pour ROBOMAX (gyrobroyeur)	UGAP	103 318.37 €	123 982.04 €	ACHAT UGAP

Investissement – 1 base pour ROBOMAX (gyrobroyeur)	UGAP	103 318.37 €	123 982.04 €	ACHAT UGAP
Investissement – 1 pelle sur chenille	UGAP	206 143.62 €	247 372.34 €	ACHAT UGAP
Investissement – 1 pelle sur chenille	UGAP	206 143.62 €	247 372.34 €	ACHAT UGAP
Investissement – 1 camion PL	UGAP	212 667.64 €	255 109.22 €	ACHAT UGAP
Investissement – 1 Tractopelle	UGAP	117 270.98 €	140 725.18 €	ACHAT UGAP
Investissement – 1 Machine à peinture autoportée	UGAP	246 692.62 €	296 031.14 €	ACHAT UGAP
Investissement – 1 tracteur épareuse	UGAP	103 136.44 €	123 763.73 €	ACHAT UGAP
Investissement – 1 véhicule CITROEN JUMPER	UGAP	40 960.88 €	49 105.70 €	ACHAT UGAP
Investissement – 1 véhicule CITROEN JUMPER	UGAP	40 960.88 €	49 105.70 €	ACHAT UGAP
Investissement – 1 engin de déneigement	UGAP	280 643.11 €	336 605.13 €	ACHAT UGAP

Marchés de fournitures et de services supérieurs à 40 000 € HT et de travaux supérieurs à 100 000 € HT (relevant de la direction de la commande publique) :

Objet du marché	Attributaire	Montant en €	Procédures
Fournitures > 40 000 € HT			
Services > 40 000 € HT			
Travaux > 100 000 € HT			

DGA AFFAIRES SOCIALES ET SANITAIRES

Marchés de fournitures et de services inférieurs à 40 000 € HT et de travaux inférieurs à 100 000 € HT (relevant des directions) :

Nature des prestations :	Nombre de marchés / bénéficiaires	Montant en € HT	Montant en € TTC
Fournitures < 40 000 € HT	2 / 2	6 084,70	
Services < 40 000 € HT	3 / 5	23 028,00	
Travaux < 100 000 € HT			

--	--	--	--

Marchés de fournitures et de services supérieurs à 40 000 € HT et de travaux supérieurs à 100 000 € HT (relevant de la direction de la commande publique) :

Objet du marché	Attributaire	Montant en €	Procédures
Fournitures > 40 000 € HT	(SAS) WESCO	326 000	AOO
	(SAS) EBONY	114 000	AOO
	(SAS) GSK	57 600	AOO
Services > 40 000 € HT	(Association) INSEME	214 000	MAPA
	(SARL) CORSICATOURS	320 000	AOO
Travaux > 100 000 € HT			

DGA AFFAIRES EUROPEENNES

Marchés de fournitures et de services inférieurs à 40 000 € HT et de travaux inférieurs à 100 000 € HT (relevant des directions) :

Appel à projets, appels à propositions, appels à manifestation d'intérêts	Délibération AC	Bénéficiaires	Montant total en €
Stratégie de coopération internationale axe 1 : la coopération décentralisée	24/063 AC	CdC agences et offices	Dépend des appels à projets
Stratégie de coopération internationale axe 2 : la coopération territoriale européennes	24/142 AC et 24/121 CP	CdC agences et offices	Dépend des appels à projets

21. ● Procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections fixées à l'occasion du vote du budget :

DGA PROGRAMMATION FINANCIERE

Chapitre d'origine	Montant en €	Chapitre d'accueil	% des dépenses réelles de la section	Observations
900	1 984 045 €	903	0,19 %	RAS
900 // 903 // 904	4 289 182 €	908	0,41 %	RAS
930 // 9344	1 644 256 €	932 // 934 // 9343	0,16 %	RAS
901 // 902 // 903 // 904 // 905 // 906	8 165 400 €	9005 // 902 // 903 // 905 // 908	0,79 %	RAS
930 // 9305 // 931 // 932 // 933 // 935 // 936 // 937 // 938	4 500 000 €	933 // 934 // 9343 // 938	0,43 %	RAS
942	5 000 €	941	0,0005 %	RAS

22. • Procéder à l'affectation des autorisations de programme et d'engagement (y compris celles relatives aux dépenses imprévues) par arrêté délibéré en Conseil exécutif, dès lors que l'Assemblée de Corse a validé les autorisations correspondantes :

DGA INFRASTRUCTURES, TRANSPORTS, MOBILITE ET BATIMENTS

AP ou AE	N° AP/AE (1 ligne par AP)	Libellé de l'AP/AE	Montant total inscrit en €	Montant précédemment affecté en €	Montant de l'affectation du semestre
AP	6171R007	Aménagement des locaux Venturini à Corti	600 000	0	600 000
AP	6171R008	Démolition et aménagement d'un parking/hangar à Casatorra, Biguglia	400 000	0	400 000
AP	1121R042E 1121R044T 1121R268T 1121R269E 1121R270T 1121R271T 1121R272T	Opérations génériques voirie départementale	13 600 000	0	13 600 000

	1121R273T 1121R274T 1121R275T 1121R433T				
AP	1121M307	Reconstruction du Pont de Casaluna	3 800 000	3 300 000	500 000
AP	RA19A21	Calibrage et rectification du tracé entre le carrefour RD268/RD148 et Santa Lucia di Tallà	8 150 000	7 150 000	1 000 000
AP	1121R326	Travaux de recalibrage de la RD81 entre les PK 233.700 et 236.000 en zone périurbaine bastiaise au lieu-dit Suerta	800 000	0	800 000
AP	1132R044T 1132R268T 1132R269E 1132R270T 1132R273T 1132R274T	Opérations génériques voirie territoriale	6 700 000	0	6 700 000
AP	1212A0261T	Aménagement de la traverse de Santa Lucia di Muriani	2 900 000	2 300 000	600 000
AP	1132M060	Créneau de dépassement de Vizzavona	2 850 000	2 200 000	650 000
AP	1132R072	Sécurisation du carrefour RT40/RD203 à Eccica è Suareda	750 000	0	750 000
AP	1132R073	Aménagement de la traverse de Casamoza sur la commune de Lucciana	1 200 000	0	1 200 000
AP	1132R074	Aménagement du carrefour RT20/RD165 de Castellu di Rustinu à U Ponte Novu	730 000	0	730 000

AP	1132R075	Aménagement des carrefours de Cavallu Mortu, Santa Manza et Trinité – RT10 Commune de Bunifaziu	1 210 000	0	1 210 000
AP	1151P043	Commande Centralisée de la Voie Unique (CCVU)	2 797 000	0	2 797 000
AP	1141N013	Etudes de programmation – dragage du Port de Centuri	50 000	0	50 000
AP	1141N014	Etudes pour la réfection des pontons et des quais du Port de San Damianu	200 000	0	200 000
AP	1141N015	Postes Tenders – Port de Bunifaziu	550 000	500 000	50 000
AP	131390004	Etudes de réparation des ouvrages maritimes de Bastia	120 000	0	120 000
AP	1141R024	Travaux sur le secteur de l'ancienne déchetterie de l'Arinella à Bastia	1 500 000	0	1 500 000
AP	1141R025	Sécurisation de la jetée du Dragon – Port de Bastia	450 000	0	450 000
AP	1141P010	Réparation des ouvrages de protection du Port de Pruprà	130 000	0	130 000
AP	1313H0001	Travaux de modernisation du Port de L'Isula	1 700 000	0	1 700 000
AP	1142N004	Réfection des enrochements du seuil 02 – Aéroport d'Aiacciu	600 000	550 000	50 000
AP	1142N005	Acquisitions foncières Aéroports	200 000	0	200 000
AE	1143N001	Participation Capitaineries du Pumonti	24 000	0	24 000

AP ou AE	N° AP/AE (1 ligne par AP)	Libellé de l'AP/AE	Montant total inscrit en €	Montant précédemment affecté en €	Montant de l'affectation du semestre
AE	2116	Syndicat Mixte de l'Abattage en Corse (SMAC)	3 500 000	870 000	2 630 000

AP ou AE	N° AP/AE (1 ligne par AP)	Libellé de l'AP/AE	Montant total inscrit en €	Montant précédemment affecté en €	Montant de l'affectation du semestre
AP	2121	Forêts	6 436 000	6 436 000	0
AE	2121	Forêts	236 440,89	120 000	116 440,89

AP ou AE	N° AP/AE (1 ligne par AP)	Libellé de l'AP/AE	Montant total inscrit en €	Montant précédemment affecté en €	Montant de l'affectation du semestre
AP	3131	Vie associative	580 000	0	0
AE	3131	Vie associative	1 004 049	320 155	494 394

AP ou AE	N° AP/AE (1 ligne par AP)	Libellé de l'AP/AE	Montant total inscrit en €	Montant précédemment affecté en €	Montant de l'affectation du semestre
AE	3132	Développement Territorial	383 639	12 019	207 522

AP ou AE	N° AP/AE (1 ligne par AP)	Libellé de l'AP/AE	Montant total inscrit en €	Montant précédemment affecté en €	Montant de l'affectation du semestre
AP	3133	Comité de massif	6 445 000	2 316 346,07	1 876 420,14

AE	3133	Comité de Massif	640 000	341 669,91	224 882,89
----	------	------------------	---------	------------	------------

AP ou AE	N° AP/AE (1 ligne par AP)	Libellé de l'AP/AE	Montant total inscrit en €	Montant précédemment affecté en €	Montant de l'affectation du semestre
AE	3134	Syndicat d'Energie (SDE)	9 408 235	6 710 698,48	0

AP ou AE	N° AP/AE (1 ligne par AP)	Libellé de l'AP/AE	Montant total inscrit en €	Montant précédemment affecté en €	Montant de l'affectation du semestre
AP	3142	Dotations communes rurales (Dotation Quinquennale (DQ) et Dotation Ecoles (DE))	22 297 880	1 354 313,20	20 925 762,90

AP ou AE	N° AP/AE (1 ligne par AP)	Libellé de l'AP/AE	Montant total inscrit en €	Montant précédemment affecté en €	Montant de l'affectation du semestre
AP	31420	Dotations communes urbaines (Dotation Quinquennale (DQ) et Dotation Ecoles (DE))	7 000 000	2 220 152	4 779 848

AP ou AE	N° AP/AE (1 ligne par AP)	Libellé de l'AP/AE	Montant total inscrit en €	Montant précédemment affecté en €	Montant de l'affectation du semestre
AP	3144	AEP/Assainissement	7 000 000	4 467 241	2 522 432

AP ou AE	N° AP/AE (1 ligne par AP)	Libellé de l'AP/AE	Montant total inscrit en €	Montant précédemment affecté en €	Montant de l'affectation du semestre
----------	------------------------------	--------------------	----------------------------	-----------------------------------	--------------------------------------

AP	3146	Fonds de territorialisation	7 000 000	0	5 863 312
----	------	-----------------------------	-----------	---	-----------

AP ou AE	N° AP/AE (1 ligne par AP)	Libellé de l'AP/AE	Montant total inscrit en €	Montant précédemment affecté en €	Montant de l'affectation du semestre
AP	3147	Fonds de Solidarité Territoriale (FST)	5 448 000	3 026 210	0

AP ou AE	N° AP/AE (1 ligne par AP)	Libellé de l'AP/AE	Montant total inscrit en €	Montant précédemment affecté en €	Montant de l'affectation du semestre
AP	3151	Habitat/Logement	11 500 000	5 308 834	4 488 891
AE	3151	Habitat/Logement	350 000	325 337,86	0

AP ou AE	N° AP/AE (1 ligne par AP)	Libellé de l'AP/AE	Montant total inscrit en €	Montant précédemment affecté en €	Montant de l'affectation du semestre
AP	3171	Prévention des Incendies	6 473 000	6 388 000	355 000
AE	3171	Préventions des Incendies	524 000	524 000	0

AP ou AE	N° AP/AE (1 ligne par AP)	Libellé de l'AP/AE	Montant total inscrit en €	Montant précédemment affecté en €	Montant de l'affectation du semestre
AP	3174	Participation SIS	8 724 352	0	8 724 352
AE	3174	Participation SIS	53 621 187	53 621 187	0

AP ou AE	N° AP/AE (1 ligne par AP)	Libellé de l'AP/AE	Montant total inscrit en €	Montant précédemment affecté en €	Montant de l'affectation du semestre
----------	------------------------------	--------------------	----------------------------	-----------------------------------	--------------------------------------

AP	3215	Sites ENS-Soutien aux partenaires	900 120	770 320	127 000
AE	3215	Sites ENS-Soutien aux partenaires	971 700	907 636	64 064

AP ou AE	N° AP/AE (1 ligne par AP)	Libellé de l'AP/AE	Montant total inscrit en €	Montant précédemment affecté en €	Montant de l'affectation du semestre
AP	3216	Littoral	40 000	40 000	0
AE	3216	Littoral	39 000	39 000	0

AP ou AE	N° AP/AE (1 ligne par AP)	Libellé de l'AP/AE	Montant total inscrit en €	Montant précédemment affecté en €	Montant de l'affectation du semestre
AP	32190	Espaces et Sites de Pleine Nature (ESPN)	235 000	235 000	0
AE	32190	Espaces et Sites de Pleine Nature (ESPN)	62 300	56 000	6 300

AP ou AE	N° AP/AE (1 ligne par AP)	Libellé de l'AP/AE	Montant total inscrit en €	Montant précédemment affecté en €	Montant de l'affectation du semestre
AE	3223	Lutte Antivectorielle (LAV)	550 000	550 000	0

AP ou AE	N° AP/AE (1 ligne par AP)	Libellé de l'AP/AE	Montant total inscrit en €	Montant précédemment affecté en €	Montant de l'affectation du semestre
AE	3224	Génie Sanitaire Ecologique	200 000	0	200 000

AP ou AE	N° AP/AE (1 ligne par AP)	Libellé de l'AP/AE	Montant total inscrit en €	Montant précédemment affecté en €	Montant de l'affectation du semestre
AE	3225	SDAGE	20 000	0	0

AP ou AE	N° AP/AE (1 ligne par AP)	Libellé de l'AP/AE	Montant total inscrit en €	Montant précédemment affecté en €	Montant de l'affectation du semestre
AE	32140	Préfiguration laboratoire territorial	85 000	85 000	0

AP ou AE	N° AP/AE (1 ligne par AP)	Libellé de l'AP/AE	Montant total inscrit en €	Montant précédemment affecté en €	Montant de l'affectation du semestre
AP	5217	Petrapola	30 000	30 000	0
AE	5217	Petrapola	50 000	50 000	0

DGA STRATEGIE, INNOVATION ET TRANSFORMATION

AP ou AE	N° AP/AE (1 ligne par AP)	Libellé de l'AP/AE	Montant total inscrit en €	Montant précédemment affecté en €	Montant de l'affectation du semestre
AE	AE-2024 6182	Urgence humanitaire, Coopération et Solidarité	103 249,00 €	0	58 780 ,00 €
AE	AE-2024 6181	Transformation	70 251,00	0	0 €
AP	AP-2024 6181	Transformation	30 000,00	0	30 000
AE	AE-2024-1212	AE-2024-Réseau très haut débit - Services et usages numériques	220 000	0	220 000

AP	AP-2024-1212	AP-2024-Réseau très haut débit - Services et usages numériques	320 000	0	220 000
AE	AE-2024-6153	AE-2024-Affaires juridiques	1 300 000	0	1 300 000
AE	AE-2024-1145	AE-2024-1145-Flux aériens	6 900 000	0	6 900 000
AE	AE-2024-2133	AE-2133-Mesures économiques – Covid 19	50 000	0	50 000

DGA EDUCATION, ENSEIGNEMENT FORMATION

AP ou AE	N° AP/AE (1 ligne par AP)	Libellé de l'AP/AE	Montant disponible	Montant affecté	Montant à nouveau	N° délib
902	4129	Equipement GLE scientifique 2nd	1 436 000 €	1 436 000 €	0 €	N° 24-333 du 02/07/2024
932	4211	Formation professionnelle apprentissage	16 200 000 €	600 000 €	15 600 000 €	N° 24-345 du 02/07/2024
932	4211	Participations centre de formation	15 600 000 €	123 000 €	15 477 000 €	N° 24-346 du 02/07/2024
932	4211	Participations centre de formation	15 477 000 €	300 000 €	12 177 000 €	N° 24-348 du 02/07/2024
932	4119	Diffusion CST2I	832 319,60 €	9 440,28 €	822 879,32 €	N° 24-350 du 02/07/2024
932	4311	Langue corse – Formation et enseignement	3 338 608,40 €	300 000 €	3 038 608,40 €	N° 24-374 du 09/07/2024

932	4114	Formations sanitaires et sociales	8 500 000 €	2 300 000 €	6 200 000 €	N° 24-380 du 09/07/2024
932	4113	Enseignement supérieur fonctionnement	2 000 000 €	4 000 €	1 996 000 €	N° 24-381 du 09/07/2024
902	4121	Travaux de bâtiments	985 000 €	130 000 €	855 000 €	N° 24-382 du 09/07/2024
932	4128	FCT des Ets du 2 nd degré	980 921 €	31 243 €	949 678 €	N° 24-384 du 09/07/2024
932	4610	Orientation TLV	900 000 €	748 960 €	151 040 €	N° 24-400 du 16/07/2024
932	4211	Participations centres de formation	3 554 160,21 €	520 000 €	3 034 160,21 €	N° 24-401 du 16/07/2024
932	4211	Participations centres de formation	3 262 160,21 €	263 000 €	2 999 160,21 €	N° 24-402 du 16/07/2024
932	4610	E strade di l'Orientazione	900 000 €	100 000 €	800 000 €	N° 24-426 du 23/07/2024
932	4128	Subvention complémentaire Lycée J FAGGIANELLI	949 678 €	82 666 €	867 012 €	N° 24-427 du 23/07/2024
902	4121	Travaux de bâtiments EPLE	855 000 €	500 000 €	355 000 €	N° 24-428 du 23/07/2024
932	4128	Fonctionnement des EPLE	495 667 €	56 938 €	438 729 €	N° 24-430 du 23/07/2024
932	4211	Participations centres de formations	2 999 160,21 €	518 131 €	2 481 029,21 €	N° 24-431 du 23/07/2024

932	4128	Subvention complémentaire Campus Agri'Corsica	867 012 €	371 345 €	495 667 €	N° 24-468 du 04/09/2024
932	4119	Dispositif Feminscienza Diffusion CST2I	822 879,32 €	18 000 €	804 879,32 €	N° 24-469 du 04/09/2024
932	4122	EPLE – Maintenance et sécurité	324 000 €	324 000 €	0 €	N° 24-470 du 04/09/2024
932	4115	Réussite et vie étudiante	883 047 €	883 047 €	0 €	N° 24-471 du 04/09/2024
902	4129	Subvention exceptionnelle d'équipement au profit de Campus Agri'Corsica U Rizzanesi - Sartè	874 200 €	86 946 €	787 254 €	N° 24-494 du 17/09/2024
932	4128	Fonctionnement des EPLE	938 729 €	159 892 €	778 837 €	N° 24-495 du 17/09/2024
932	4113	Formations supérieures	1 996 000 €	4 308,72 €	1 991 691,28 €	N° 24-496 du 17/09/2024
932	4612	Actions transverses education	170 000 €	20 000 €	150 000 €	N° 24-498 du 17/09/2024
932	4211	Participations centres de formation	2 481 029,21 €	15 000 €	2 466 029,21 €	N° 24-524 du 01/10/2024
902	4211	Formation professionnelle apprentissage	2 000 000 €	240 000 €	1 760 000 €	N° 24-525 du 01/10/2024

932	4119	Diffusion CST2I	804 879,32 €	575 760 €	229 119,32 €	N° 24-526 du 01/10/2024
902	4612	Actions transverses éducation		204 456,50 €		N° 24-539 du 08/10/2024
932	4211	Formation professionnelle apprentissage	2 466 029,21 €	1 105 840 €	1 360 189,21 €	N° 24-557 du 15/10/2024
932	4211	Participations centres de formation	1 360 189,21 €	935 553	424 636,21 €	N° 24-593 du 22/10/2024
902	4211	Formation professionnelle apprentissage	1 760 000 €	160 000 €	1 600 000 €	
932	4128	Fonct des Ets du 2 nd degré	778 837 €	374 682,24 €	404 154,76 €	N° 24-607 du 05/11/2024
302	4121	Travaux de bâtiments - EPLÉ	455 000 €	355 000 €	100 000 €	N° 24-608 du 05/11/2024
932	4119	Diffusion CST2I	229 119,32 €	9 740 €	219 379,32 €	N° 24-641 du 12/11/2024
932	4211	Participations centres de formation	424 636,21 €	5 800 €	418 836,21 €	N° 24-643 du 12/11/2024
932	4129	Accompagnement scolaire – Education second degré EPLÉ	721 370,56 €	36 671,66 €	684 698,90 €	N° 24-654 du 12/11/2024
902	4211	Participations centres de formation	1 600 000 €	1 600 000 €	0 €	N° 24-675 du 19/11/2024
932	4116	Accompagnement éducatif territorial	408 939,60 €	47 000 €	361 939,60 €	N° 24-688 du 26/11/2024

932	4116	Accompagnement éducatif territorial	361 939,60 €	56 010 €	305 929,60 €	N° 24-689 du 26/11/2024
932	4129	Education 2 nd degré EPLE	684 698,90 €	36 671,10 €	629 445,57 €	N° 24-690 du 26/11/2024
932	4116	Accompagnement éducatif territorial	305 929,60 €	51 990 €	253 939,60 €	N° 24-724 du 03/12/2024
932	4129	Accompagnement scolaire	653 514,27 €	45 000 €	608 514,27 €	N° 24-725 du 03/12/2024
932	4129	Accompagnement scolaire	608 514,27 €	150 000 €	458 514,27 €	N° 24-726 du 03/12/2024
932	4129	Accompagnement scolaire	458 514,27 €	174 500 €	284 014,27 €	N° 24-729 du 03/12/2024
932	4128	Fonctionnement des EPLE	404 154,76 €	40 000 €	364 154,76 €	N° 24-738 du 03/12/2024
932	4129	Accompagnement scolaire	284 014,27 €	34 400 €	249 614,27 €	N° 24-772 du 17/12/2024
932	4129	Accompagnement scolaire	249 614,27 €	2 562,75 €	247 051,52 €	N° 24-794 du 17/12/2024
932	4129	Accompagnement scolaire	247 051,52 €	2 923,72 €	244 127,80 €	N° 24-795 du 17/12/2024

DGA CULTURE, PATRIMOINE ET SPORT

AP ou AE	N° AP/AE (1 ligne par AP)	Libellé de l'AP/AE	Montant disponible	Montant affecté en €	Montant disponible à nouveau	N° délib
903	4423	Captations de spectacles créés et diffusés	3 431 988 €	6 264 €	3 425 724 €	N° 24-352 du 02/07/2024
903	4423	Culture – réédition de nouvelles bilingues	3 427 865 €	3 220 €	3 424 645 €	N° 24-357 du 02/07/2024
933	4439	Musée de Merusaglia	25 000 €	25 000 €	0 €	N° 24-403 du 16/07/2024
933	4419	Citadelle de CORTI	95 000 €	95 000 €	0 €	N° 24-472 du 04/09/2024
903	4439	Musée de Merusaglia	28 784 €	28 784 €	€	N° 24-528 du 01/10/2024
933	4514	Sport - A Sfida natura 2025	36 658 €	32 000 €	4 658 €	N° 24-707 du 03/12//2024
933	4514	Sport – Conférence Régionale du Sport	4 958 €	4 958 €	0 €	N° 24-708 du 03/12//2024
903	4411	Patrimoine – Cathédrale d'AIACCIU	1 620 570,62 €	600 000 €	1 020 570,62 €	N° 24-730 du 03/12//2024

AP ou AE	N° AP/AE (1 ligne par AP)	Libellé de l'AP/AE	Montant total inscrit en €	Montant précédemment affecté en €	Montant de l'affectation du semestre
AE	AE-2024-6142	Abonnements licences / logiciels	500 000		500 000
AE	AE-2024-6142	SI Sécurité	91 600		91 600
AE	AE-2024-6142	Prestations de service	200 000		200 000
AE	AE-2024-6142	Prestations de services sur logiciels métiers	50 000		50 000
AE	AE-2024-6142	Maintenance, assistance et évolutions logiciels métiers	1 000 000		1 000 000
AE	AE-2024-6142	Acquisition d'accessoires / périphériques informatiques	40 000		40 000
AE	AE-2024-6142	Abonnements interconnexion des sites	1 000 000		1 000 000
AE	AE-2024-6142	Abonnements de téléphonie mobile	250 000		250 000
AE	AE-2024-6142	Abonnements de téléphonie fixe	170 000		170 000
AE	AE-2024-6142	Maintenance de l'infrastructure	800 000		800 000
AE	AE-2024-6142	Assistance technique hémicycle JP de Rocca Serra et ses annexes	10 000		10 000
AE	AE-2024-6142	Infogérance des applicatifs RH, GF et dématérialisation	600 000		600 000
AE	AE-2024-6142	Hébergement NDD / site et renouvellement de certificats	40 000		40 000
AE	AE-2024-6142	Avance régie DDSI	3 000		3 000

AE	AE-2024-6142	Adhésion associations COTER, Club URBA, CUSMA, ATOUT DSI	9 100		9 100
AE	AE-2024-6164	Formations	500 000€	460 000€	30 000€
AE	AE-2024-6162	Médecine de prévention	135 000€		135 000€
AP	AP-2024-6162	FIPH	40 000€		40 000€
AE	AE-2024-6165	Frais de déplacement	255 000€		255 000€
AE	AE-2024-6164	Formations	60 000€		60 000€

DGA PATRIMOINE ET MOYENS

Direction des Moyens Généraux :

BILAN ANNUEL

AP ou AE	N° AP/AE (1 ligne par AP)	Libellé de l'AP/AE	Montant total inscrit en €	Montant précédemment affecté en €	Montant de l'affectation du semestre
AP	6151R001	ACHAT TERRAINS NUS	785 000,00	785 000,00	785 000,00
AP	6151R002	ACHAT MOBILIER ET EQUIPEMENTS DIVERS	220 000,00	220 000,00	220 000,00
AP	6151R003	ACQUISITION MATERIEL TECHNIQUE	110 000,00	110 000,00	110 000,00
AP	6151R004	CAUTION	5 000,00	5 000,00	5 000,00
AP	6151R005	MOBILIER PRESTIGE	480 000,00	480 000,00	480 000,00
AE	6151R006	FONCTION BATIMENTAIRE	8 275 000,00	8 275 000,00	8 275 000,00
AE	6151R007	FONCTION ACHATS	2 506 950,00	2 506 950,00	2 506 950,00
AE	6151R008	FONCTION ADMINISTRATIVE	4 792 000,00	4 792 000,00	4 792 000,00
AE	6151R009	FONCTION FETES ET CEREMONIES	772 000,00	772 000,00	772 000,00

AE	6151R010	FONCTION ASSURANCE	600 000,00	600 000,00	600 000,00
AE	6151R011	FONCTION IMPOTS ET TAXES	665 000,00	665 000,00	665 000,00
AE	6151R012	FONCTION FRAIS COMMUNS	14 000,00	14 000,00	14 000,00
AE	6151R013	FONCTION ETUDES CONSEILS ET HONORAIRES	172 050,00	172 050,00	172 050,00

Direction de la Gestion des Moyens Roulants et des Moyens Mécanisés :

AP ou AE	N° AP/AE (1 ligne par AP)	Libellé de l'AP/AE	Montant total inscrit en €	Montant précédemment affecté en €	Montant de l'affectation du semestre
AE	1122	Moyens techniques et logistique/voirie	3 500 000 €	2 799 200 €	700 800 €
AE	3170	SIS 2B	1 000 000 €	275 500 €	724 500 €
AE	3173	Moyens techniques et logistique FORSAP/CFM	2 500 000 €	2 063 900 €	436 100 €
AE	3218	Moyens techniques et logistique ENS	1 200 000 €	410 700 €	789 300 €
AE	6154	Moyens techniques et logistique/Administration Générale	2 000 000 €	526 600 €	1 473 400 €
AP	1122	Moyens techniques et logistique/voirie	1 500 000 €	1 500 000 €	/
AP	3173	Moyens techniques et logistique FORSAP/CFM	1 720 000 €	714 500 €	1 005 500 €
AP	3218	Moyens techniques et logistique ENS	200 000 €	200 000 €	/
AP	6154	Moyens techniques et logistique/Administration Générale	1 500 000 €	1 500 000 €	/

AP ou AE	N° AP/AE (1 ligne par AP)	Libellé de l'AP/AE	Montant total inscrit en €	Montant précédemment affecté en €	Montant de l'affectation du semestre
AE	5111	Services sociaux	292 800	36 000	256 200
AE	5120	Fonds de solidarité Logement	0	0	0
AP	5120	Fonds de solidarité Logement	0	0	0
AE	5121	Insertion et précarité	370 847	140 000	230 847
AE	5122	Programmes d'insertion	7 247 385,60	6 586 885,60	660 500
AE	5123	Revenu de solidarité active	1 496 185,45	1 496 185,45	0
AE	5131	Allocation personnalisée d'autonomie	0	0	0
AE	5134	Prestations aux personnes âgées	1 951 430	213 962,52	1 737 467,48
AE	5141	Personnes handicapées	819 000	819 000	0
AP	5135	Plan de soutien à l'investissement des ESSMS	2 699 705,50	1 439 818,50	1 259 890
AE	5151	Prestations de l'aide sociale à l'enfance	755 000	487 208,52	267 791,48
AE	5153	Maison de l'enfant et de la famille	52 000	52 000,00	
AE	5211	Action sanitaire et sociale	2 035 000	302 900	1 778 635,78
AP	5211	Action sanitaire et sociale	510 000	54 558,61	418 086.36
AE	5212	Secteur médico-social	51 400	19 400	13 590
AE	5213	Prestations de la protection maternelle et infantile	411 300	224 000	134 023.85
AP	5213	Prestations de la protection maternelle et infantile	0	0	0

AE	5214	Prestations des centres de santé sexuelle	209 000	168 000	41 000
AP	5214	Prestations des centres de santé sexuelle	0	0	0
AE	5215	Lutte contre les fléaux sociaux	0	0	0
AE	5216	Crèche Laëtitia	9 000	9 000	53 000
AP	5216	Crèche Laëtitia	0	0	0

DGA AFFAIRES EUROPEENNES

AP ou AE	N° AP/AE (1 ligne par AP)	Libellé de l'AP/AE	Montant total inscrit en €	Montant précédemment affecté en €	Montant de l'affectation du semestre
AE	2212	Maintenance site europa	46 800 €	0	46 800 €
AE	2212	Accord cadre éval 14-20 et 21-27	100 000 €	46 800 €	146 800 €
AE	22 12	Organisation journée OCDE	3 000 €	146 800 €	149 800 €
AE	2212	Marché appui juridique, instruction et certification	240 000 €	149 800 €	389 800 €
AE	2311	Accord cadre éval 14-20 et 21-27	30 000 €	0	30 000 €
AE	2211	Transport et hébergement Erasmus +	140 000 €	0 €	140 000 €

- 23. • Exercer au nom de la Collectivité les droits de préemption dont celle-ci est titulaire ou délégataire en application du Code de l'urbanisme ; et également**

déléguer l'exercice de ce droit, à l'occasion de l'aliénation d'un bien, dans les conditions fixées par l'Assemblée de Corse :

DGA PATRIMOINE ET MOYENS

Direction des Moyens Généraux :

Commune	Références cadastrales	Surfaces et prix	Vendeur	Acquéreur potentiel
SERRA DI FIUMORBO	E n°468	- 03ha 17a 26ca -12.690,00 €	Consorts X	Conservatoire du Littoral
GHISUNACCIA	C n°3638,3639, 3640,3641(issues de la C n°3178)	-09ha 90a 99ca -8 340 €	M. X	Conservatoire du Littoral
GHISUNACCIA	C n°3643 (issue de la C n°3178)	-04a 10ca -820 €	M. X	M. X
GHISUNACCIA	C n°3642 (issue de la C n°3178)	-12a 13Ca -2 426 €	M. X	M. X
GHISUNACCIA	C n°3644 (issue de la C n°3178)	-08ha 39a 09ca -50 345 €	M. X	M. X
SAN FIURENZU SANTU PETRU DI TENDA	C n° 17-18 B n°189-190-191-197- 198- 232-444-445- 448-449-454-455-456 E n°472-473	-52 ha 57a 88ca -128 618 €	Mme X	Conservatoire du Littoral
BUNIFAZIU Ile de Cavaddu Renonciation expresse à préemption en date du 30/08/2024	Section Q n°615	Un local commercial d'une surface de 121,66 m ² constituant le lot n°3 d'un immeuble en copropriété Prix : 200 000,00 €	La Société X	Inconnu

<p>BUNIFAZIU Ile de Cavaddu Renonciation expresse à préemption en date du 30/08/2024</p>	<p>Section Q n°776</p>	<p>Une parcelle de terre partiellement bâtie pour une contenance cadastrale de 69 m² Prix :34 500 €</p>	<p>M. X)</p>	<p>SCI X</p>
<p>BUNIFAZIU Ile de Cavaddu Renonciation expresse à préemption en date du 30/08/2024</p>	<p>Section Q n° 569 et 604</p>	<p>Un appartement de type F5 constituant le lot n°12 d'un immeuble en copropriété Prix : 550 000 €</p>	<p>SARL X</p>	<p>Inconnu</p>
<p>A PIANA lieudit Porto Alla Leccia Renonciation expresse à préemption en date du 06/11/2024</p>	<p>Section D n°863,866, 867, 868 et 870</p>	<p>Cinq parcelles de terre non bâties pour une contenance cadastrale totale de 02 ha 90 a 04 ca. Prix : 1 €</p>	<p>Monsieur et Madame X</p>	<p>Conservatoire du Littoral</p>
<p>A PIANA lieudit Porto Alla Leccia Renonciation expresse à préemption en date du 06/11/2024</p>	<p>Section D n°864, 865 et 869</p>	<p>Trois parcelles de terre, pour une contenance cadastrale totale de 01 hectare 08 ares 66 centiares sur lesquelles est édifiée une maison d'habitation de type caseddu d'une superficie de 39,29 m². Prix :416 000 €</p>	<p>Monsieur et Madame X</p>	<p>Monsieur et Madame X</p>

24. • Prendre toutes mesures d'application (affectation et individualisation) des règlements d'aides et des schémas territoriaux, dans la limite des plafonds prévus et dans le cadre des modalités fixées auxdits règlements et schémas approuvés par l'Assemblée de Corse :

DGA INFRASTRUCTURES, TRANSPORTS, MOBILITE ET BATIMENTS

Règlement d'aide/Schéma	Délibération AC	Nombre de bénéficiaires	Type de bénéficiaires	Montant total en €
Règlement territorial des TS des élèves en situation de handicap	24/035 AC du 28 Mars 2024	Cismonte : 167	Familles d'élèves en situation de handicap	938 833,39€
Règlement territorial des TS bénéficiant de l'allocation kilométrique	24/035 AC du 28 Mars 2024	Cismonte : 97	Familles élèves bénéficiaire de l'allocation kilométrique	44 304,09 €
Règlement territorial des TS des élèves en situation de handicap	24/035 AC du 28 Mars 2024	Pumonti : 120	Familles d'élèves en situation de handicap	751 830 €
Règlement territorial des TS bénéficiant de l'allocation kilométrique	24/035 AC du 28 Mars 2024	Pumonti : 52	Familles élèves bénéficiaire de l'allocation kilométrique	50 423 €

DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

Règlement d'aide/Schéma	Délibération AC	Nombre de bénéficiaires	Type de bénéficiaires	Montant total en €
Dispositif de relation aux associations - Règlement général interne d'intervention d'aides au mouvement associatif	N°18/642 AC de l'Assemblée de Corse approuvant le nouveau dispositif de relation aux	61	Associations	814 549

	associations - Règlement général interne d'intervention d'aides au mouvement associatif			
Dispositif de relation aux associations - Règlement général interne d'intervention d'aides au mouvement associatif	N°18/642 AC de l'Assemblée de Corse approuvant le nouveau dispositif de relation aux associations - Règlement général interne d'intervention d'aides au mouvement associatif	14	Foires	160 383

DGA STRATEGIE INNOVATION ET TRANSFORMATION

Règlement d'aide/Schéma	Délibération AC	Nombre de bénéficiaires	Type de bénéficiaires	Montant total en €
Règlement d'aide aux projets associatifs à vocation humanitaire	N° 23/100	4	-Associations -Associations Régions de France (Aide à Mayotte)	- 8 780,00 € - 50 000,00 € Soit total : 58 780,00

DGA EDUCATION ENSEIGNEMENT FORMATION

Règlement d'aide/Schéma	Délibération AC	Nombre de bénéficiaires	Type de bénéficiaires	Montant total en €	N° délib
Aides au développement à la promotion et à la diffusion de la langue corse	N° 15/037 AC du 13 mars 2015 – n° 15/080 AC du 15 avril 2015 – n° 15/083 AC du 16 avril 2015 – n° 24/068 AC du 31/05/2024	9	Associations et communes	86 194,79 €	N° 24-335 du 02/07/2024
Aides au développement à la promotion et à la diffusion de la langue corse	N° 15/037 AC du 13 mars 2015 – n° 15/080 AC du 15 avril 2015 – n° 15/083 AC du 16 avril 2015 – n° 24/068 AC du 31/05/2024	1	SAS	75 000 €	N° 24-375 du 09/07/2024
Aides à la langue corse – diffusion linguistique	n° 15/083 AC du 16 avril 2015 – n° 17/240 AC du 28 juillet 2017n° 22/165 AC du 24 novembre 2022	3	Associations	560 000 €	N° 24-391 du 16/07/2024
Aides à la langue corse – diffusion linguistique	n° 15/083 AC du 16 avril 2015 – n° 17/240 AC du 28 juillet 2017n° 22/165 AC du 24	3	SARL – SAS – GRETA CFA 2A	94 013,50 €	N° 24-392 du 16/07/2024

	novembre 2022				
Aides à la langue corse – diffusion linguistique	N° 24/068 AC du 31 mai 2024	1	Association	186 220 €	N° 24-407 du 23/07/2024
Aides à la langue corse - culture	n° 15/083 AC du 16 avril 2015 – n° 17/240 AC du 28 juillet 2017n° 22/165 AC du 24 novembre 2022 - N° 24/068 AC du 31 mai 2024	1	Association	15 000 €	N° 24-408 du 23/07/2024
Aide à la langue corse – diffusion linguistique	n° 15/083 AC du 16 avril 2015 – n° 17/240 AC du 28 juillet 2017n° 22/165 AC du 24 novembre 2022	1	SAS	37 000 €	N° 24-457 du 04/09/2024
Aide à la langue corse –Formation	n° 15/083 AC du 16 avril 2015 – n° 17/240 AC du 28 juillet 2017n° 22/165 AC du 24 novembre 2022 - N° 24/068 AC du 31 mai 2024	1	INSPE	60 000 €	N° 24-475 du 10/09/2024
Aide à la langue corse –Formation	n° 15/083 AC du 16 avril 2015 – n° 17/240 AC du 28 juillet 2017n°	1	Société	150 000 €	N° 24-516 du 01/10/2024

	22/165 AC du 24 novembre 2022 - N° 24/068 AC du 31 mai 2024				
Aide à la langue corse –Formation	n° 15/083 AC du 16 avril 2015 – n° 17/240 AC du 28 juillet 2017n° 22/165 AC du 24 novembre 2022 - N° 24/068 AC du 31 mai 2024	1	SARL	5 100 €	N° 24-631 du 12/11/2024
Aide à la langue corse –Formation	n° 15/083 AC du 16 avril 2015 – n° 17/240 AC du 28 juillet 2017n° 22/165 AC du 24 novembre 2022 - N° 24/068 AC du 31 mai 2024	17	Collèges – Lycées	58 430,70 €	N° 24-632 du 12/11/2024
Aide à la langue corse –Formation	n° 15/083 AC du 16 avril 2015 – n° 17/240 AC du 28 juillet 2017n° 22/165 AC du 24 novembre 2022 - N° 24/068 AC du 31 mai 2024	40	Collèges - Lycées	123 500 €	N° 24-633 du 12/11/2024

Aide à la langue corse –Formation	n° 15/083 AC du 16 avril 2015 – n° 17/240 AC du 28 juillet 2017n° 22/165 AC du 24 novembre 2022 - N° 24/068 AC du 31 mai 2024	64	Ecoles primaires	57 500 €	N° 24-657 du 19/11/2024
Aide à la langue corse –Formation	n° 15/083 AC du 16 avril 2015 – n° 17/240 AC du 28 juillet 2017n° 22/165 AC du 24 novembre 2022 - N° 24/068 AC du 31 mai 2024	33	Ecole du 1 ^{er} degré	25 689,60 €	N° 24-658 du 19/11/2024
Aide à la langue corse –Formation	N° 15/037 AC du 13 mars 2015 – n° 15/080 AC du 16 avril 2015 - n° 15/083 AC du 16 avril 2015 –n° 22/088 AC du 30 juin 2022 - n° 22/165 AC du 24 novembre 2022 - N° 24/068 AC du 31 mai 2024	2	Ecoles	5 036 €	N° 24-703 du 03/12/2024

Aides à la langue corse	n° 15/083 AC du 16 avril 2015 – n° 17/240 AC du 28 juillet 2017 - n° 22/088 AC du 30 juin 2022 - n° 22/165 AC du 24 novembre 2022 - N° 24/068 AC du 31 mai 2024	1	Société Media	60 000 €	N° 24-751 du 17/12/2024
-------------------------	---	---	---------------	----------	-------------------------

DGA CULTURE PATRIMOINE ET SPORT

Règlement d'aide/Schéma	Délibération AC	Nombre de bénéficiaires	Type de bénéficiaires	Montant total en €	N° délib
Aides pour la jeunesse	N° 20/167 AC du 6 novembre 2020 – n° 22/004 AC du 27 janvier 2022 – n° 24/054 CP du 29 mai 2024	6	Associations	125 800 €	N° 24-337 du 02/07//2024
Aides pour la culture	N° 17/284 AC du 21 septembre 2027 – n° 060 AC du 26 mars 2021 - n° 23/194 CP du 19 décembre 2023	6	Association – SARL – Jeunes talents	34 500 €	N° 24-358 du 02/07//2024

Aides pour le patrimoine	N° 22/171 AC du 24 novembre 2022	15	Communes – Ecole architecture - associations	772 108,91 €	N° 24-356 du 02/07//202 4
Aides pour la culture	N° 17/284 AC du 21 septembre 2027 – n° 060 AC du 26 mars 2021 - n° 23/194 CP du 19 décembre 2023	2	Edition - association	7 750 €	N° 24-385 du 09/07//202 4
Aides pour la culture	N° 17/284 AC du 21 septembre 2027 – n° 060 AC du 26 mars 2021 - n° 23/194 CP du 19 décembre 2023	3	Associations	196 000 €	N° 24-386 du 09/07//202 4
Aides pour le sport	N° 20/220 AC du 21 décembre 2020	23	Communes – EPCI - Associations	2 304 469,1 4 €	N° 24-390 du 09/07//202 4
Aides pour le sport	N° 20/220 AC du 21 décembre 2020	14	Clubs sportifs	95 666 €	N° 24-394 du 16/07//202 4
Aides pour la culture	N° 17/284 AC du 21 septembre 2027 – n° 060 AC du 26 mars 2021 - n° 23/194 CP	1	Commune	125 812 €	N° 24-473 du 04/09/2024

	du 19 décembre 2023				
Aides pour la culture	N° 17/284 AC du 21 septembre 2027 – n° 060 AC du 26 mars 2021 - n° 23/194 CP du 19 décembre 2023	29	Particulier – SARL - SARL	733 200 €	N° 24-499 du 17/09/2024
Aides pour la culture	N° 17/284 AC du 21 septembre 2027 – n° 060 AC du 26 mars 2021 - n° 23/194 CP du 19 décembre 2023	21	Particuliers – SARL - SARL	224 618 €	N° 24-500 du 17/09/2024
Aides pour le sport	N° 20/220 AC du 21 décembre 2020	100	Clubs - Comités	158 172 €	N° 24-569 du 15/10/2024
Aides pour le sport	N° 20/220 AC du 21 décembre 2020	3	Clubs	32 000 €	N° 24-571 du 22/10/2024
Aides pour le sport	N° 20/220 AC du 21 décembre 2020	4	Sportives/sportifs haut niveau	5 500 €	N° 24-572 du 22/10/2024
Aides pour le sport	N° 20/220 AC du 21 décembre 2020	8	Associations	97 500 €	N° 24-573 du 22/10/2024
Aides pour le sport	N° 20/220 AC du 21 décembre 2020	20	Clubs	881 000 €	N° 24-574 du 22/10/2024

Aides pour le sport	N° 20/220 AC du 21 décembre 2020	1	Club	110 000 €	N° 24-575 du 22/10/2024
Aides pour le sport	N° 20/220 AC du 21 décembre 2020	5	Ligues - Comités	469 000 €	N° 24-576 du 22/10/2024
Aides pour le sport	N° 20/220 AC du 21 décembre 2020	4	Clubs	119 800 €	N° 24-705 du 03/12/2024
Aides pour le sport	N° 20/220 AC du 21 décembre 2020	3	Ligues - Comités	51 000 €	N° 24-706 du 03/12/2024
Aide pour la culture	N° 17/284 AC du 21 septembre 2027 – n° 060 AC du 26 mars 2021 - n° 23/194 CP du 19 décembre 2023	1	Association	325 000 €	N° 24-731 du 03/12/2024
Aide pour la culture	n° 21/060 AC du 26 mars 2021 – n° 22/084 CP du 29 juin 2022	36	Bourses jeunes talents	109 000 €	N° 24-732 du 03/12/2024
Aide pour la culture	N° 17/284 AC du 21 septembre 2017 – n° 23/194 CP du 19 décembre 2023	3	Associations	480 000 €	N° 24-733 du 03/12/2024
Aide pour la culture	n° 21/060 AC du 26 mars 2021 – n°	18	Associations	52 464 €	N° 24-734 du 03/12/2024

	22/084 CP du 29 juin 2022				
Aide pour la culture	n° 21/060 AC du 26 mars 2021	6	Associations	134 000 €	N° 24-735 du 03/12/2024
Aide pour la culture	n° 21/060 AC du 26 mars 2021 – n° 23/194 CP du 19 décembre 2023	55	9 Particuliers adultes - 46 SARL/SAS	2 297 500 €	N° 24-736 du 03/12/2024
Aide pour la culture	n° 23/194 CP du 19 décembre 2023	1	Association	265 000 €	N° 24-778 du 03/12/2024

DGA AFFAIRES SOCIALES ET SANITAIRES

Règlement d'aide/Schéma	Délibération AC	Nombre de bénéficiaires	Type de bénéficiaires	Montant total en €
Règlement des interventions en matières sociale, médico-sociale et de santé de Corse	24/073 CP	69	Personnes morales publiques et privées Personnes physiques	1 500 495,78
Règlement des aides et des actions sociales et médico-sociales de Corse	24/010 AC	6	Personnes morales privées Personnes physiques	62 093,32
Plan de soutien à l'investissement des ESSMS	24/050 CP	14	Personnes morales publiques et privées	1 425 568,00
Fonds de parentalité	24/050 CP	57	Personnes morales publiques et privées	28 400,00

Maisons des adolescents	22/045 AC 23/010 CP	3	Personnes morales publiques	150 000,00
--------------------------------	--------------------------------	----------	------------------------------------	-------------------

25. • **Mettre en œuvre les mesures d’application des appels à projets, appels à propositions et appels à manifestation d’intérêts approuvés par l’Assemblée de Corse, et signer les conventions afférentes :**

DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

Appel à projets, appels à propositions, appels à manifestation d’intérêts	Délibération AC	Bénéficiaires	Montant total en €
AAP Numérique	N°19/439AC de l’Assemblée de Corse du 29 novembre 2019 portant approbation de la révision du règlement des aides mettant en œuvre le schéma d’aménagement, de développement et de protection du massif de Corse	Diverses communes	375 532,86
AAP Tourisme	N°19/439AC de l’Assemblée de Corse du 29 novembre 2019 portant approbation de la révision du règlement des aides mettant en œuvre le schéma d’aménagement, de développement et de protection du massif de Corse	Association	227 076,48
AAP culture	N°19/439AC de l’Assemblée de Corse du 29 novembre 2019 portant approbation de la révision du règlement des aides mettant en œuvre le schéma d’aménagement, de développement et de protection du massif de Corse	Associations	121 410,88

DGA EDUCATION ENSEIGNEMENT FORMATION

Appel à projets, appels à propositions, appels à manifestation d'intérêts	Délibération AC	Bénéficiaires	Montant total en €
Soutien aux activités et aux projets pédagogiques en matière de culture scientifique, technique et industrielle	N° 23/167 AC du 20 décembre 2023	Associations - commune	146 340 € Du 17/12/2024

DGA AFFAIRES SOCIALES ET SANITAIRES

Appel à projets, appels à propositions, appels à manifestation d'intérêts	Délibération AC	Bénéficiaires	Montant total en €
AMI habitats inclusifs 2023-2024	23/107 AC	ACPA Commune de Casaglione Commune de Cuzzà	257 700,00
Appel à candidatures Dotation complémentaire « qualité » des SAAD	23/048 CP	ADMR2A ADMR2B Cap Solidaire ACPA Sud Corse Domicile Kalliservice	4 648 207,27
Appel à projets Bien vieillir 2025-206	24/052 CP	77 personnes morales publiques et privées	1 584 967,50

26. • **Signer toute convention d'application de conventions-cadres approuvées par l'Assemblée de Corse :**

DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

Convention cadre	Partenaire	Délibération AC	Objet	Montant en € de la convention d'application
Convention-cadre État/Collectivité de Corse relative à une attribution financière de l'État dans le cadre de la décentralisation de la gestion des sites Natura 2000 exclusivement terrestres.	Etat	N°23/144 AC de l'Assemblée de Corse du 30 novembre 2023 approuvant la mission d'accompagnement confiée à l'Office de l'Environnement de la Corse pour le déploiement du réseau Natura 2000 terrestre	Attribution financière est allouée par l'État à la Collectivité de Corse pour l'accompagner dans l'exercice de la compétence mentionnée au IV ter de l'article L. 414-2 du Code de l'environnement	0

DGA STRATEGIE INNOVATION ET TRANSFORMATION

Convention cadre	Partenaire	Délibération AC	Objet	Montant en € de la convention d'application
	Corsica Haut Débit	24/106 CP	Avenant n° 14 à la convention portant concession pour la création et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques à haut débit en corse	0€
21/154 CP	SGDSN	24/168 CP	Signature de l'avenant de prorogation de la convention France relance relative à la mise en œuvre du CSIRT CyberCorsica	0€
	Innov'Alliance	24/140 CP	Pôle européen innovation	50 000 €

			alimentation bien-être naturalité (pôle de compétitivité Innov'Alliance)	
--	--	--	---	--

DGA EDUCATION ENSEIGNEMENT FORMATION

Convention cadre	Partenaire	Délibération AC	Objet	Montant en € de la convention d'application
Convention participations centres de formation	AFPA	N° 24/078 CP du 27 juin 2024	Convention financière 2024 entre la CdC et l'AFPA Corsica	8 394 839,79 €
Avenant n° 1 Convention Formation	ADPEP2B	N° 23/132 AC du 27 octobre 2023	Convention n° C23 SFI 005	305 045 €
Convention Vie étudiante bourses	CROUS	N° 24/110 AC du 26 septembre 2024	Convention au titre de l'année d'étude et de formation 2024/2025	1 320 903 €
Avenant convention n° 1 n° C23 SFI 004	Académie de Corse - GIPACOR	N° 23	/133 AC du 27 octobre 2023	225 225 €

DGA CULTURE PATRIMOINE ET SPORT

Convention cadre	Partenaire	Délibération AC	Objet	Montant en € de la convention d'application
Convention pluriannuelle de soutien	Office de tourisme intercommunal l'Isula –Balagna / Association ARIA	N° 23/194 CP du 19 décembre 2023	Action d'éducation et de formation initiale et continue par la création théâtrale, depuis l'enfance jusqu'à l'âge adulte	960 000 €
Convention cadre jeunesse	GIP France Volontaires 2025/2026	N° 20/129 AC du 24 septembre 2020	Mobilité internationale des jeunes	120 000 €

DGA SYSTEMES D'INFORMATIONS ET COMMUNICATION INTERNE

Convention cadre	Partenaire	Délibération AC	Objet	Montant en € de la convention d'application
PROTOCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL RELATIF AUX PRESTATIONS RÉALISÉES DE TÉLÉPHONIE MOBILE ET FIXE	ORANGE	24/145 CP du 23 octobre 2024	Protocole d'accord transactionnel entre la Collectivité de Corse et la société Orange	208 271,27
ADHESION A LA CENTRALE D'ACHAT RESAH	RESAH	24/113 CP du 24 juillet 2024	Adhésion de la collectivité de corse a la centrale d'achat RESAH pour le renouvellement des services d'interconnexion des sites	600,00

Mise à disposition	Communauté de communes du Cap Corse	CP 2024/308	MAD d'un agent de la collectivité auprès de la COMCOM du Cap Corse	Montant du traitement de l'agent mis à disposition et des charges remboursés à la collectivité
Mise à disposition	ATC	CP 24/123	MAD d'un agent de l' ATC auprès de la CDC	Montant du traitement de l'agent mis à disposition et des charges remboursés à la collectivité

DGA AFFAIRES SOCIALES ET SANITAIRES

Convention cadre	Partenaire	Délibération AC	Objet	Montant en € de la convention d'application
Contrat des solidarités 2024-2027	État	24/090 AC	Financement dispositif A Barcella (FALEP Corse)	240 000,00

27. • Prendre toute décision prévue par le Code de l'Expropriation afin d'acquiescer les emprises des projets, dans la limite de l'estimation de France Domaine, dès lors que l'Assemblée de Corse aura décidé de l'engagement des procédures correspondantes :

DGA AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

Convention/Accord de partenariat	Partenaire	Délibération AC	Objet
Convention de partenariat	Conservatoire du Littoral	N°18/239 AC de l'Assemblée de Corse du 26 juillet 2018 autorisant le Président du Conseil exécutif de Corse à signer la convention entre la	Convention de partenariat entre la Collectivité de Corse et le Conservatoire du littoral, relative à la préservation, la gestion et la mise en

		Collectivité de Corse et le Conservatoire du Littoral pour la gestion du domaine terrestre et maritime du Conservatoire en Corse	valeur des espaces naturels du littoral de la Corse pour les années 2024 – 2030.
Convention de partenariat	Conservatoire du Littoral	N°18/239 AC de l'Assemblée de Corse du 26 juillet 2018 autorisant le Président du Conseil exécutif de Corse à signer la convention entre la Collectivité de Corse et le Conservatoire du Littoral pour la gestion du domaine terrestre et maritime du Conservatoire en Corse	Conventions d'occupation temporaire sur le domaine public maritime du Conservatoire du Littoral relatives à l'accostage au ponton de la baie de Lotu site de l'Agriate Commune de Santu Petru Di Tenda
Convention de partenariat	Conservatoire du Littoral	N°18/239 AC de l'Assemblée de Corse du 26 juillet 2018 autorisant le Président du Conseil exécutif de Corse à signer la convention entre la Collectivité de Corse et le Conservatoire du Littoral pour la gestion du domaine terrestre et maritime du Conservatoire en Corse	Convention relative à l'usage de la taxe sur les passagers maritimes perçue par le Conservatoire du Littoral pour les sites naturels de Capense, Capu Biancu et de la Pointe du Cap Corse (communes de Centuri, Ersu et Ruglianu)

DGA PATRIMOINE ET MOYENS

Direction de la Gestion Foncière :

Pumonti :

- Pénétrante Est d'Aiacciu : consignation indemnités expropriation (1 jugement : 258 156 €)
- RD 957 : route de Miluccia – Ulmetu (2 actes administratifs selon délibération n° 24/060 CP du 29/05/2024)

Cismonte :

- RT10 aménagement de la traverse de SANTA LUCIA DI MORIANI : 1 acte notarié en cours de signature selon délibération n° 23/011 AC en date du 27 janvier 2023

- RT10-RD545 carrefour de SOLARO – Nerucci – acte d’acquisition à titre gratuit avec la commune de SOLARO en cours de signature selon délibération du 29/11/23 n°23/182CP
- RT12 voie nouvelle Bastia-Furiani – Régularisation d’emprises sur la commune de BASTIA : acte d’échange CDC / CAB en cours de signature selon délibération du 27/11/2024 n° 24/167CP
- RT20 Traverse de Funtanone di Vignale – Régularisation d’emprises sur les communes de VIGNALE et A VULPAIOLA : 2 actes notariés et 1 acte administratif en cours selon délibération du 24/07/24 n° 24/102CP

28. • Signer les conventions et les accords de partenariat ne portant pas engagement financier de la Collectivité :

DGA CULTURE PATRIMOINE ET SPORT

Convention/Accord de partenariat	Partenaire	Délibération AC	Objet
Convention	Etablissement Public de Coopération Culturelle (EPCC) chemins du Patrimoine		Pour l’adaptation de l’exposition « île(s) »

DGA SYSTEMES D’INFORMATIONS ET COMMUNICATION INTERNE

Convention/Accord de partenariat	Partenaire	Délibération AC	Objet
Convention	SIS2A		Intervention bénévole des pompiers pour encadrer l’atelier « Escalade » lors de l’arbre de Noël à Aiacchi

DGA PATRIMOINE ET MOYENS

Direction de la Gestion Foncière :

Convention/Accord de partenariat	Partenaire	Délibération AC	Objet
CONVENTIONS DE SERVITUDE DE PASSAGE SOUTERRAINES, AERIENNES ET POSTES	EDF SIEEP	DELIB AC 17-151 du 01.06.2017 – autorisation servitude de passage sur domaine privé de la CDC à titre gratuit pour les opérateurs de réseaux	Aucune convention signée au 2 ^e semestre Conventions EDF en cours d’instruction sur BASTIA, U VISCUVATU et TAGLIU E ISULACCIU

29. ● Lancer la mise à l’étude d’un projet et délimiter les terrains à affecter par ce projet dès lors que l’Assemblée aura validé la programmation de l’opération et l’aura inscrite en étude à son budget :

Opérations	Validation de l’assemblée de Corse	Date de mise à l’étude	Montant prévisionnel en €	Calendrier prévisionnel	Terrains concernés

30. ● Procéder, après approbation du projet routier par l’Assemblée de Corse, aux concertations règlementaires précédant le lancement de l’enquête préalable à la déclaration d’utilité publique :

-

31. ● Prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre du Schéma régional de développement économique, d’innovation et d’internationalisation (SRDEII) approuvé par l’Assemblée de Corse par délibération n°18/073 AC du 29 mars 2018 :

Dispositifs/mesures	Nombre de bénéficiaires	Type de bénéficiaires	Montant en €

32. ● Prendre toutes mesures de mise en œuvre du schéma territorial d’aide à la réussite et à la vie étudiante adopté par l’Assemblée de Corse par délibération n°21/089 AC du 30 avril 2021 :

DGA EDUCATION ENSEIGNEMENT FORMATION

Secteur	Mesure du Schéma	Nombre de bénéficiaires	Montant total en €	N° délib
Accompagnement éducatif territorial	Mesure 1 « Prix des meilleurs bacheliers – Schéma d'aide à la réussite et à la vie étudiante 2019/2023 »	289	144 500 €	N° 24-482 du 10/09/2024

33. • Engager les procédures de partage, demander le transfert de propriété des biens culturels publics, intégrer ces biens au patrimoine de la Collectivité, les déposer au sein des musées ou centres de conservation et d'études, selon leurs lieux de découverte, signer les conventions de partage afférentes :

-

34. • Intenter au nom de la Collectivité de Corse les actions en justice, et défendre la Collectivité de Corse dans les actions intentées contre elle, à tout stade de la procédure, y compris pénale et quel que soit le degré de juridiction, ainsi que devant toutes les instances de médiation et de conciliation

DGA STRATEGIE INNOVATION ET TRANSFORMATION

Annexe I : Tableaux des actions en justice, en demande et en défense – 2^{ème} semestre – 1^{er} juillet 2024 au 31 décembre 2024

Dossiers gérés par la direction des affaires juridiques (DGA 04 – en charge de la stratégie de l'innovation et de la transformation) – Hors contentieux sociaux gérés par la Direction Générale Adjointe en charge des affaires sociales et sanitaires

A. Affaires en demande devant les juridictions administratives

N° Dossier DAJ	NOM	JURIDICTION	OBJET	ETAT
24REC48	M. X	CAA	Demande à la cour d'annuler le jugement n° 2300162 du 30 mai 2024 par lequel le TA de Bastia a condamné la CDC à verser la somme de 49 650 euros chacun à M. X et à l'Etat dans le cadre d'une liquidation d'astreinte pour la période du 8 août 2022 inclus au 30 mai 2024 inclus, au taux de 150 euros par jour.	En cours

24REC71	M. X	TA Bastia	Demande tendant à l'annulation de l'arrêté du 29 juillet 2024 appliquant une réduction de la dotation de péréquation de compensation de la taxe professionnelle pour 2024.	En cours
24REC76	Société X	TA Bastia	Référé mesures utiles : enjoindre à la société X de cesser l'occupation illégale de la parcelle cadastrée 472 et les travaux réalisés sur cette dernière ainsi que remettre en état le mur détruit.	En cours

B. Affaires en défense devant les juridictions administratives

N° Dossier DAJ	NOM	JURIDICTION N	OBJET	ETAT
24REC65	M. X	TA Bastia	Demande tendant à l'annulation de la décision administrative de reversement d'une aide ICHN de 2022 non perçue, des titres exécutoires émis par l'ODARC en juillet 2024, de l'échéancier mis en place par le comptable public, de la décision de retrait des parcelles de la déclaration PAC 2022, et ordonner le versement par l'ODARC de l'ICHN de 2022.	En cours
24REC66	M. X	TA Bastia	Référé provision : Demande tendant à condamner la Collectivité de Corse à verser à M. X la somme de 8 538, 05 € avec intérêts et capitalisation, à titre de provision à valoir sur l'indemnisation des préjudices causés.	Terminé
24REC67	Société X	TA Bastia	Demande tendant à l'annulation de la décision implicite de refus de la collectivité de Corse de communiquer des documents administratifs à la société X.	En cours
24REC69	M. X	TA Bastia	Demande tendant à l'annulation de l'arrêté du président du Conseil Exécutif de Corse en date du 16 juillet 2024 portant restriction d'agrément d'"assistante maternelle.	En cours

24REC70	CAA Marseille	M. X	<p>Demande à la cour d'annuler l'ordonnance n° 2400603 du 3/09/24 par laquelle le juge des référés du TA de Bastia a rejeté sa demande tendant : 1°) à titre principal, à la condamnation de la CdC à lui payer une indemnité (troubles dans ses conditions d'existence et aux préjudices matériel et moral résultant de l'absence de régularisation de sa situation administrative.....), outre une somme de 15 000 € augmentée des intérêts et de leur capitalisation à valoir sur l'indemnisation de ces mêmes préjudices ; 2°) à titre subsidiaire, à la condamnation de la CdC lui payer une somme de 83 400 € à parfaire selon la date à laquelle l'ordonnance sera rendue, à titre de provision à valoir sur les indemnités mentionnées ci-dessus.</p>	En cours
24REC72	Société X	TA Bastia	<p>Demande tendant à l'annulation de la délibération n°24/093 AC par laquelle la collectivité de Corse a approuvé le plan territorial de prévention et de gestion des déchets de Corse.</p>	En cours
24REC73	Société X	CAA Marseille	<p>Demande d'annulation de l'ordonnance de référé du TA du 4 octobre 2024 ayant rejeté sa demande d'expertise.</p>	Terminé
24REC74	M. X	TA Bastia	<p>Demande tendant à l'annulation d'une partie de la délibération n°24/054 AC par laquelle la Collectivité de Corse a approuvé le principe d'une aide complémentaire à l'aide à l'emploi visant à favoriser le retour de talents en Corse.</p>	En cours
24REC75	Société X	TA Bastia	<p>Demande tendant d'annulation du marché public ayant fait l'objet de l'avis d'attribution du 24 octobre 2023 par lequel la collectivité de Corse a attribué le lot n° TSA047 PM296 de l'accord-cadre portant exploitation du service de transports scolaires du Cismonte à la société X.</p>	En cours

24REC78	M. X	TA Bastia	Demande d'annulation des décisions attribuant le CIA au titre de l'année 2023.	En cours
24REC79	M. X	TA Bastia	Référé suspension : demande tendant à la suspension de l'exécution de la décision du 9 octobre 2024 par laquelle le président de la Collectivité de Corse demande à la famille X de procéder au déblaiement des gravats et de prendre toutes les mesures utiles pour mettre fin au risque d'effondrement de leur mur.	Terminé
24REC80	M. X	TA Bastia	Demande tendant à l'annulation de l'exécution de la décision du 9 octobre 2024 par laquelle le président de la Collectivité de Corse demande à la famille X de procéder au déblaiement des gravats et de prendre toutes les mesures utiles pour mettre fin au risque d'effondrement de leur mur.	En cours
24REC81	Société X	CAA Marseille	La société X demande à la Cour d'annuler le jugement n° 1900544 du 15 octobre 2024 par lequel le TA de Bastia a rejeté sa demande tendant à condamner l'office des transports de la Corse à lui verser la somme de 354 444, 02 euros HT, assortie des intérêts moratoires avec capitalisation desdits intérêts correspondant aux compensations dont elle a demandé paiement auprès de la société X pendant la période du 1er novembre 2012 au 30 juin 2014.	En cours
24REC83	M. X	TA Bastia	Référé provision : Demande tendant à la condamnation de la Collectivité de Corse à verser à M. X la somme de 24025,20 euros à titre de provision à valoir sur l'indemnisation des préjudices causés par la rechute de l'accident de service du 20 août 2020.	En cours
24REC84	M. X	TA Bastia	Demande tendant à la condamnation de la Collectivité de Corse à verser à M. X la somme de 24 025,20 euros au titre de l'indemnisation des préjudices causés par la rechute de l'accident de service du 20 août 2020.	En cours
24REC85	M. X	TA Bastia	Demande tendant à l'annulation de l'arrêté du 23 septembre 2024 par lequel la collectivité de Corse	Terminé

			a placé M. X en prolongation de congé pour invalidité temporaire imputable au service du 25 juillet au 25 octobre 2024.	
24REC86	M. X	TA Bastia	La société X demande à la Cour de réformer le jugement n° 1901590 du 29 octobre 2024 par lequel le tribunal administratif de Bastia a rejeté le recours en contestation de la validité des trois conventions de délégation de service public relatives à l'exploitation, entre le 1er octobre 2019 et le 31 décembre 2020, des services de transport maritime de marchandises et passagers entre le port de Marseille et les ports d'Ajacciu, de Bastia et de Lisula conclus entre la collectivité de Corse et société Y le 6 septembre 2019.	Terminé

C. Affaires en demande devant les juridictions judiciaires

N° Dossier DAJ	NOM	JURIDICTION	OBJET	ETAT
24REC49	Société X	TJ Ajaccio	Saisine du juge de l'expropriation en fixation des indemnités - Pénétrante	En cours
24REC50	M. X	TJ Ajaccio	Saisine du juge de l'expropriation en fixation des indemnités - Pénétrante	En cours
24REC51	Société X	TJ Ajaccio	Saisine du juge de l'expropriation en fixation des indemnités - Pénétrante	En cours
24REC52	Société X	TJ Ajaccio	Saisine du juge de l'expropriation en fixation des indemnités - Pénétrante	En cours
24REC53	M. X	TJ Ajaccio	Saisine du juge de l'expropriation en fixation des indemnités - Pénétrante	En cours

24REC54	Société X	TJ Ajaccio	Saisine du juge de l'expropriation en fixation des indemnités - Pénétrante	En cours
24REC55	Société X	TJ Ajaccio	Saisine du juge de l'expropriation en fixation des indemnités - Pénétrante	En cours
24REC56	SARL X	TJ Ajaccio	Saisine du juge de l'expropriation en fixation des indemnités - Pénétrante	En cours
24REC57	M. X	TJ Ajaccio	Saisine du juge de l'expropriation en fixation des indemnités - Pénétrante	En cours
24REC58	SARL X	TJ Ajaccio	Saisine du juge de l'expropriation en fixation des indemnités - Pénétrante	En cours
24REC59	SARL X	TJ Ajaccio	Saisine du juge de l'expropriation en fixation des indemnités - Pénétrante	En cours
24REC60	Société X	TJ Ajaccio	Saisine du juge de l'expropriation en fixation des indemnités - Pénétrante	En cours
24REC61	M. X	TJ Ajaccio	Saisine du juge de l'expropriation en fixation des indemnités - Pénétrante	En cours
24REC63-1	M. X	TJ Ajaccio	Recours contre reconnaissance de l'imputabilité au service de l'accident du travail	En cours
24REC63-2	M. X	TJ Ajaccio	Recours contre reconnaissance de l'imputabilité au service de l'accident du travail	En cours

D. Affaires en défense devant les juridictions judiciaires

N° Dossier DAJ	NOM	JURIDICTION	OBJET	ETAT
24REC62	Société X	TJ Ajaccio	Séquestre d'un navire (CDC Observateur)	Terminé
24REC64	M. X	Juge aux affaires familiales	Appel contre la décision du JAF fixant une obligation alimentaire.	En cours
24REC68	Association X	Tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale de Lyon	Recours contre l'arrêté n°2024-5706 en date du 30 avril 2024 portant annulation et remplacement de l'arrêté 2024-5252 en date du 1er mai 2024 de l'association X afin de poursuivre la mise en œuvre de la dotation annuelle dite qualité par la signature de l'avenant n°1 2024 dans le cadre du CPOM pour la période 2023-2027.	En cours
24REC82	M. X	TJ Ajaccio	Demande de servitude de passage.	En cours

E. Affaires devant le juge pénal

N° Dossier DAJ	NOM	JURIDICTION	OBJET	ETAT
24PEN07	M. X	Tribunal correctionnel	Accident de la circulation.	Terminé

F. Plaintes pénales (y compris avec constitution de partie civile de la CDC)

N° Dossier DAJ	OBJET
24PLAINT14	Vol de véhicule
24PLAINT15	Vol de matériel et dégradation de véhicule
24PLAINT16	Vol de véhicule

24PLAINT17	Fraude internet
24PLAINT18	Vol de chèque emploi service
24PLAINT19	Décharge illégale
24PLAINT20	Intrusion dans un bâtiment public
24PLAINT21	Incendie
24PLAINT22	Agression et menace téléphonique sur agent
24PLAINT23	Vol de matériel
24PLAINT24	Tentative de fraude
24PLAINT25	Incendie